

Module : ECONOMIE MONETAIRE ET MARCHE FINANCIER
2^{ème} année LMD (sciences économiques)
Section A

Chargée de cours : Madame H.OULD MOUSSA

PLAN

CHAPITRE I : Notion de monnaie
Section 1 : Définition de la monnaie Section 2 : Caractéristiques de la monnaie Section 3 : Fonctions de la monnaie
CHAPITRE 2 : Formes de la monnaie
Section 1 : La monnaie manuelle 1.1 Le billet de banque 1.2 1.2 La monnaie divisionnaire
Section 2 : La monnaie scripturale 2 1 Définition de la monnaie scripturale 2.2 Les supports classiques de la monnaie scripturale 2.3 Les supports modernes de la monnaie scripturale
Section 3 : La quasi-monnaie 3.1 La quasi-monnaie auprès des institutions financières bancaires 3.2 La quasi-monnaie auprès des institutions financières non bancaires
CHAPITRE 3 : Les systèmes monétaires
Section 1 : Les types de systèmes monétaires 1.1 Le système métallique 1.1.1 Le système parallèle 1.1.2 Le système bimétallique 1.1.3 Le système monométallique 1.2 Le système fiduciaire 1.2.1 Définition du système fiduciaire 1.2.2 Caractéristiques du système fiduciaire
Section 2 : Les formes de convertibilité de la monnaie 2.1 La convertibilité en pièces 2.2 La convertibilité en lingot d'or 2.3 La convertibilité en devise
CHAPITRE 4 : La création de la monnaie
Section 1 : Les organismes créateurs de la monnaie 1.1 La banque centrale 1.2 Les banques ordinaires 1.3 Le trésor public

Section 2 : Les mécanismes de création de la monnaie
Section 3 : La mesure de la monnaie : les agrégats monétaires

CHAPITRE 5 : Le déséquilibre monétaire/inflation

Section 1 : Notion d'inflation

- 1.1 Définition de l'inflation
 - 1.1.1 L'inflation en tant que concept
 - 1.1.2 L'inflation en tant que phénomène

Section 2 : Concepts lié à l'inflation

- 2.1 Déflation
- 2.2 Stagflation
- 2.3 Désinflation
- 2.4 Hyper-inflation

Section 3 : Différents types d'inflation

- 3.1 Inflation rampante
- 3.2 Inflation déclarée
- 3.3 Inflation galopante

Section 4 : Politiques de lutte contre l'inflation

- 4.1 Politique des prix
- 4.2 Politique budgétaire
- 4.3 Politique des revenus
- 4.4 Politique monétaire

CHAPITRE 6 : La politique monétaire

Section 1 : Définition et objectifs de la politique monétaire

- 1.1 Définition de la politique monétaire
- 1.2 Objectifs de la politique monétaire

Section 2 : Les instruments de la politique monétaire

- 1.2 Les instruments directs
- 1.3 Les instruments indirects

CHAPITRE 7 : Les théories monétaires

Section 1 : La théorie quantitative de la monnaie

Section 2 : La théorie keynésienne de la monnaie

CHAPITRE 8 : Le marché financier

Section 1 : Définition du marché financier

Section 2 : Caractéristiques du marché financier

Section 3 : Types du marché financier

Bibliographie

Ouvrages

1. Algabid Hamid, « Les banques islamiques », Ed Economica, Paris 1990, 256p (A/0335).
2. Ali Toudert Abdellah, « Cours de monnaie et répartition, Ed OPU, Alger 1983, 185p (GF/0073).
3. Aglietta Michel, « La monnaie entre violence et confiance », Paris, Odile Jacob, 2002, 378p, (A/3059).
4. Allegret Jean Pierre, « Monnaie finance et mondialisation », 2^{ème} Edition Vuibert, Paris 2005, 296p (A/3200).
5. Allegret Jean Pierre, Courbet Bernard, « Monnaie et Financement », Paris, Vuibert, 2000, 231p (A/3831).
6. Association d'économie financière : rapport moral sur l'argent dans le monde 2003-2004, 10^{ème} Edition, Paris 2004, 450p (A/2972).
7. Augrey Dominique, Bramoullé Gerard, « Economie monétaire », Ed Dalloz, Paris 1998, 473p (B/0233).
8. Bali Hamid, inflation et mal développement en Algérie, Ed OPU, Alger 1993, 247p (A/3163).
9. Bassino Jean Pascal, « Monnaie et finance », Ed Foucher, Paris 2000, 185p (A1541).
10. Beauvallet G, « Stratégie pour la monnaie unique: comment entreprises et gouvernement s'adaptent-ils à la monnaie européenne ? », Ed Dunod, Paris 1998, 239p (A/0639).
11. Bassoni Marc, « Monnaie : théories et politiques », Ed Sirey, Paris 1997, 251p (B/0596).
12. Bennissad Mohamed El Hocine, Essais d'analyse monétaire : avec référence à l'Algérie, 2^{ème} Edition OPU, Alger 1980, 161p (B/1547).
13. Berbakh Pierre, « Inflation et désinflation, la découverte », Paris 1995, 123p (C/0805).
14. Bouhours Philippe, « La monnaie-finance : institution et mécanismes », Ed Ellipses, Paris, 1993, 384p (A2196).
15. Boukrani Sid Ali, « Mécanismes monétaires et financiers internationaux », Ed EAP, Alger1986, 319p (A312).
16. Bourguinat Henri, « L'Euro au défi du dollar : essai sur la monnaie universelle », Ed Economica, Paris 2001, 170p (A/1084).
17. Bourguinat Henri, « L'arrogance de la finance, la découverte », Paris, 2009, (B/2620).
18. Brana Sophie, Michel Gazals, « La monnaie, Ed Dunod, Paris, 1997, 128p (C/0121).
19. Carmoy Hervé, « La banque du XX^e siècle », Ed Odile Jacob, Paris 1995, 248p (A/0744).

20. Carreau Dominique, « Le système monétaire international : aspect juridique », Ed Armand Colin, Paris 1972, 397p (C/0059).
21. Chaineau André, « Qu'est ce que la monnaie internationale ? », Ed Economica, Paris 1993, 111p (B/0022).
22. Chaineau André, « Mécanismes et politiques monétaires : économie du système bancaire français de l'UME, Ed PUF, Paris 2000, 274p (C/0134).
23. Code bancaire algérien : textes d'application, jurisprudence et textes complémentaires, Ed Houma, Alger 2006, 291p (A3215).
24. De Grauwe Paul, « La monnaie internationale : théorie et perspective international money. Postwat trends ans théories », Ed de Boeck université, Paris 1999, 356p (A/0811).
25. Flouzat Denise, « Les stratégies monétaires », Ed PUF, Paris 2003, 127p.
26. Friedam Milton, « La monnaie et ses pièges », Ed Dunod, Paris 1993, 270p (A/1849).
27. Garsuault Philippe, « La banque : fonctionnement et stratégies », Ed Economica, Paris 1995, 439p (A/0267).
28. Gharbi Mohamed Zaghar, « Crédit et discrédit de la banque d'Algérie (seconde moitié du XIX^e siècle », Ed l'Harmattan, paris 2005, 309p (A/3349).
29. Hahm Frank, « Monnaie et inflation », Edition Economica, Paris 1984, 134p (A/0131).
30. Jacoud Gilles, « La monnaie dans l'économie », Ed Nathan, Paris 1994, 239p (A/2308).
31. Lordon Frederic, « Jusqu'à quand ? pour en finir avec les crises financières », Ed Raisons d'agir, Paris 2008, (C/1403).
32. Lautier Delphine et Simon Yves, « Finance internationale », Economica, 9^{ème} Edition, Paris 2005, (A/3281).
33. Mansour Mansouri, « Système et pratiques bancaires en Algérie », Ed Houma, Alger 2005, 306p (A/3214).
34. Mishkin Frederic, Cyrille Pierre, haut cœur, Lacoue Barthe Dominique, « Monnaie, banque et marchés financiers », Pearson, 8^e Ed, Paris 2007, (A/3252).
35. Naas Abdelhakim, « Le système bancaire de la décolonisation à l'économie de marché », Ed Maisonneuve Larose, Paris 2005, 310p (A/2896).
36. Pierre Piegay Louis, Philippe Rochon, « Théories monétaires post keynésiennes », Ed Economica, Paris 2003, 261p (A/2757).
37. Toering Jean Pierre, françois Bion, « Les moyens de paiement », Ed PUF, Paris 1999, 126p (C/0141).
38. Zollinger Monique, « Monétique et marketing », Ed Vuibert, Paris 1989, 128p (A/2142).

Revues

- 1- Revue d'économie financière (www.aef.asso.fr)
- 2- Revue problèmes économiques : monnaie et finance
- 3- Revue CREAD
- 4- Cahiers Français : Monnaie et Finance
- 5- Revue Mediabank éditée par la Banque d'Algérie
- 6- Revue financière éditée par le Ministère des Finances

Textes et documents

- 1- Loi N° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit
- 2- Divers et documents de :
 - La banque d'Algérie (www.bank-of-algeria.dz)
 - La banque mondiale (www.worldbank.org)
 - Le fond monétaire international (www.imf.org)

Chapitre 1 : La notion de monnaie

Introduction

L'être humaine primitif n'a pas connu la monnaie comme un moyen de paiement, en d'autre terme, à l'origine, il n'y a pas de monnaie, du fait qu'il n'y a pas d'échanges.

L'homme primitif vit en tribus, subsistant par la cueillette et la chasse. En effet, ces tribus n'échangent rien (période d'auto-satisfaction). D'une manière générale, les forts s'emparent de ce dont ils ont besoin pour pouvoir survivre, et les plus faibles se retrouvent souvent dans l'obligation de s'exiler plus loin.

Avec le temps, ces tribus sont devenues plus nombreuses, elles ont commencé à domestiquer les animaux, cultivé quelques plantes, partager les tâches entre leurs membres, par conséquent, des contacts entre les tribus voisines arrivent à se nouer.

Cette évolution débouche sur une notion fondamentale de l'échange, qui est la base de tous les systèmes monétaires. Cet échange consistait au départ dans le transfert réciproque de marchandises et **l'échange porte en lui le germe de la monnaie**.

La variété des tâches et la nécessaire division du travail en société ont engendré la naissance d'un système de « troc » permettant à chacun d'obtenir ce qu'il ne produit pas lui-même.

C'est le développement du système de troc qui a donné naissance au système monétaire basé sur l'utilisation d'un instrument de paiement qui est la « **monnaie** ».

Ce chapitre sera consacré principalement à la présentation d'un aperçu historique sur la naissance de la monnaie ; à sa définition ; à la distinction de ses fonctions qui découlent de ses caractéristiques.

Section 1 : Genèse de la monnaie :

De nombreux facteurs naturels, sociologiques, institutionnels ont déterminé au fil de l'histoire, les monnaies qui ont existé dans les différentes sociétés et pendant différentes périodes.

L'histoire de la monnaie est marqué par plusieurs types de monnaie qui se substituent les unes aux autres. Tous les peuples du monde utilisent une monnaie mais, il est peut-être difficile de croire qu'à un moment donné cette monnaie peut être une barre de sel, du poisson séché ou un coquillage (objet abondant et sans valeur).

En fait, ce système de monnaie n'a de sens que dans un système où il se limite à être le témoin d'un échange.

Donc avant de traiter **l'économie monétaire**, nous allons évoquer brièvement **l'économie de troc**.

1-1 Economie de troc :

L'économie de troc est définie comme : « une économie dont le signe monétaire n'existe pas ».¹

¹-Dictionnaire Larousse

1-1-1 Définition du troc : Le mot troc vient du verbe troquer. On dit troquer une chose contre une autre, c'est à dire l'échanger pour une autre chose (ex : troquer la viente casquette contre un chapeau). Le troc est une forme d'échange selon laquelle on échange directement des denrées et des marchandises correspondant à des matières premières ou à des objets de grande nécessité.

Le troc prévalut dans les sociétés primitives ; suppose la rencontre des coéchangistes possédant des objets de qualité et de quantité bien déterminées, correspondant à leur besoins réciproques à un moment donné.

Les biens cédés et obtenus bilatéralement doivent représenter la contre partie exacte des uns et des autres. Donc un rapport d'échange va s'établir : exemple, si une mesure des olives est échangée contre une mesure de blé le rapport est de 1/1 entre ces deux biens, ce rapport ne concerne que les biens en questions.

1-1-2 Les inconvénients du troc : Les principaux inconvénients du troc sont les suivants :

- a- La nécessité de la coïncidence de besoins réciproques des échangistes concernant la nature, la quantité des marchandises et le moment de l'échange.
- b- L'expression de la valeur des biens et services requiert une multitude de rapport de valeurs. Il n'existe pas d'unité de compte permettant d'évaluer de manière directe les prix des différents biens selon une mesure connue.
- c- La dissociation temporelle entre l'acquisition et la cession des marchandises s'avère impossible (ils se font au même moment). (M → M1 (on cède la marchandise M et on obtient la marchandise M1 au même moment)).
- d- L'indivisibilité de certains biens (têtes de bétail).
- e- Certains biens sont périssables, on ne peut pas les réservés (ex : le poisson)

1-2 La monnaie marchandise (primitive ou intermédiaire) :

Le système basé sur le troc a découragé les échanges et la division de travail qu'ils supposent. De même qu'il a bloqué le développement économique. En effet une nouvelle forme d'échange est apparue à savoir : la monnaie marchandise (monnaie intermédiaire). Les biens qui ont été utilisés comme intermédiaire d'échange sont variés : coquillage, plantes, thé, poisson séchés, sel, etc.

A cette étape de développement monétaire, la monnaie ne joue qu'un rôle marginal parce que d'une part, l'échange occupe une place modeste (limitée presque exclusivement aux relations entre communautés) et d'autre part, l'activité économique occupe une place secondaire dans l'ensemble des activités.

Section 2 : La monnaie métallique :

Dès que les échanges économiques ont commencé à se développer avec une extension de la division du travail, et l'apparition de relations internationales régulières, l'apparition d'un nouvel instrument de paiement devient plus qu'indispensable.

Au départ, il s'agit des métaux archaïques (cuivre, bronze, fer, etc.) caractérisés par leur abondance et leur poids lourd. Ce qui a provoqué par la suite leurs substitutions par les métaux précieux à savoir l'or et l'argent, ces derniers ont joué un rôle primordial dans les échanges du fait de leur éclat, leur couleur, leur densité, leur aspect et surtout de leur rareté. Ils se travaillent facilement et peuvent être « frappé » avec des marques assez fines et

durables. Ils sont homogènes, divisibles et constituables. Donc, ils constituaient une monnaie par excellence.

A l'origine on pèse la monnaie métallique, c'est-à-dire, on ne la compte pas il ya que son poids qui est apprécié. Elle se présente sous forme de lingots qui se sont divisé par la suite en différentes pièces pour donner naissance à la monnaie divisionnaire. Néanmoins, à cause d'un problème de fraude (mélange des métaux archaïques avec les métaux précieux), une frappe sur chaque pièce de monnaie divisionnaire s'est imposée d'elle-même. Ce qui a engendré l'apparition d'une monnaie dite « frappée ». La frappe de la monnaie a constitué, dans chaque société, le monopole du pouvoir public (l'Etat).

Nous reviendrons à ce point avec plus de détail dans le 3^{ème} chapitre portant « les systèmes monétaires ».

2-1 Définition de la monnaie :

On ne peut jamais définir la monnaie d'une manière parfaite, il ya toujours des nuances au niveau de sa signification. Donc, la définition de la monnaie n'est pas aisée quelque soit l'approche adoptée, elle doit être accompagnée par la description de ses fonctions qui découlent de ses propriétés.

2-1-1 Définition de la monnaie au sens étymologique : Le mot monnaie vient du mot latin « moneta » qui est le participe passé féminin du verbe « moneo » qui veut dire avertir. La liaison semble purement historique, car le temple dans lequel les premières monnaies ont été frappé à Rome étaient dédié à la déesse Junon appelée moneta qui voulait dire avertisseuse. Cette divinité latine est un personnage important, elle a des dons de voyances, qui ont poussé à emprunter son qualificatif « moneta » pour désigner cet instrument qui vient d'apparaître sans avoir un nom, mais désormais va s'appeler la « **monnaie** ».

2-1-2 Définition de la monnaie au sens général :

2-1-2-1 Originellement : La monnaie consiste dans des pièces de métaux servant d'instrument de règlement des échanges; d'instrument de règlement en général.

2-1-2-2 Corollairement : Il s'agit des unités servant de mesurer des valeurs d'échanges.

2-1-2-3 Par extension : La monnaie est un ensemble de moyens ayant pour finalité de donner à celui qui la détient au sens économique un pouvoir d'achat et au sens juridiques un moyens de libération de dettes.

2-1-2-4 D'une manière courante : La monnaie peut être définie comme un moyen de paiement accepté par tous pour effectuer des règlements sur le marché des biens et services et pour régler définitivement des dettes.

2-2-Caractéristiques de la monnaie :

La monnaie en tant qu'instrument de paiement, présente trois caractéristiques principales qui sont les suivantes :

a- Une maniabilité (fongibilité) et une divisibilité : ces deux caractéristiques permettent à la monnaie un usage intensif et une traduction des prix la plus fine possible. La monnaie doit pouvoir exprimer la valeur d'un bien aussi grand et aussi petit qu'il se présente.

- b- Une **reconnaissance** par le plus grand nombre **d'usagers** possible. Cette limite n'est pas toujours vérifier compte tenu des limites territoriales.
- c- Un **pouvoir de réserve** nécessité par la dissociation dans le temps entre l'obtention et la cession des marchandises. En effet, la monnaie doit être stable et résistante dans le temps.

De ces trois caractéristiques vont découler les trois principales fonctions de la monnaie que nous allons aborder dans le point suivant :

2-3-Les fonctions de la monnaie :

L'analyse de la monnaie remonte à Aristote qu'il y'a plus de 23 siècles avait justifié l'existence de la monnaie par les trois fonctions qu'elle remplit. Ces dernières sont reprises traditionnellement dans les ouvrages portant sur la monnaie.

Cette démarche s'est ancrée dans la tradition, qui permet de distinguer l'économie non monétaire de l'économie monétaire grâce aux raisons d'utilisation de la monnaie. Elle constitue l'approche fonctionnelle de la monnaie.

Les fonctions de la monnaie se distinguent comme suit :

a- La monnaie est un intermédiaire des échanges (instrument de paiement) :

L'usage de la monnaie dans les transactions a mis fin aux inconvénients du troc, or pour que la monnaie remplisse efficacement cette fonction d'intermédiaire des échanges, il faut qu'elle soit accepter par tous les usagers (vendeurs et acheteurs), et qu'ils aient la certitude de pouvoir l'utiliser à tous moment, pour régler ses propres achats ou ses propres dettes.

Le développement des transactions économiques a engendré donc la substitution à l'ancien échange (marchandise contre marchandise) un nouvel échange à savoir : Marchandise contre monnaie ou monnaie contre marchandise.

M → M1	opération de troc
A (argent) → M	acte d'achat
M → A (argent)	acte de vente

En effet, par l'intervention de la monnaie de paiement le troc est remplacé par deux (02) opérations distinctes :

Vente contre de la monnaie du bien possédé et achat avec cette monnaie de ce que l'on désir acquérir.

La monnaie est donc, un intermédiaire des échanges car elle est un moyen de règlement immédiat. La monnaie permet d'éteindre instantanément une dette : On dit quelle a **un pouvoir libératoire immédiat**.

b- La monnaie est une unité de compte (instrument de mesure de valeur) :

L'unité de compte est celle dans laquelle les prix sont fixés et les comptes sont tenus. Une unité de compte permet de mesurer la valeur des biens mais aussi de comparer cette valeur avec celle des autres biens : C'est donc un moyen de faciliter l'échange. En tant qu'unité de compte, la monnaie est le seul bien, sur un espace donné, qui permet d'exprimer la valeur de tous les autres.

La monnaie constitue une unité de compte indispensable au fonctionnement de l'économie afin de comparer entre les valeurs des différents biens et services. Cette fonction se réfère à

ses qualités de maniabilité et de divisibilité. Elle permet de fixer le prix des biens et le montant des revenus.

La valeur exprimée en monnaie peut varier parce que la valeur de la monnaie elle-même est sujette à des variations.

Remarque : Il existe des monnaies de compte qui ne circulent pas dans les échanges et qui servent simplement de référence théorique telle que (DTS, ECU).

c- La monnaie est un moyen d'épargne (instrument de réserve de valeur) :

La monnaie constituée un instrument d'épargne ou de théaurisation, permet à son détenteur de conserver un pouvoir d'achat. La monnaie dans ce cas constitué un lien privilégié entre le présent et le futur. Autrement dit, la monnaie possédée aujourd'hui peut ne pas être totalement dépensée, car il y a une proportion en « attente ». Cette dernière permet aux agents économiques de différer leurs décisions d'investissement dans le temps.

Remarque : La monnaie ne répond pas correctement à sa fonction de réserve de pouvoir d'achat (réserve de valeur) que si sa valeur interne est sauvegardée, c'est-à-dire que si le niveau général des prix demeure stable.

Chapitre 2 : Les formes de la monnaie

Jusqu'au 1914, les seules véritables monnaies étaient métalliques, progressivement les monnaies papier se substituent au métal et se dotent d'un cours forcé qui mis fin à leur convertibilité au métal.

L'évolution accélérée des transactions sous la pression des demandes de l'économie qui permettent le règlement par écriture d'un compte bancaire à un autre a donné naissance à la monnaie scripturale.

Il convient de noter à ce niveau que la monnaie s'est dématérialisée :

- D'une part, sa valeur intrinsèque est inférieure à sa valeur faciale (nominale) qui lui est conférée en tant qu'instrument monétaire par l'agent émetteur.
- D'autre part, certains monnaies n'ont plus de représentation tangibles et circule par écriture entre les institutions monétaires.

Les formes de la monnaie : Trois principales formes de monnaie sont à distinguer :

- La monnaie manuelle ;
- La monnaie scripturale ;
- La quasi-monnaie.

Section 1 : La monnaie manuelle :

La monnaie manuelle circule par le transfert d'une vignette ou d'un jeton. Elle comporte deux formes à savoir :

1.1 Le billet de banque :

Le billet de banque est une « monnaie fiduciaire », c'est-à-dire une monnaie basée sur la confiance, le seul organisme habilité à émettre les billets est la banque centrale.

Un billet ne devient officiellement de la monnaie que lorsqu'il est « monétisé », c'est-à-dire mis en circulation par la banque d'émission.

En principe la banque centrale n'a pas de clientèle privée. Elle ne cède pas directement ses billets aux agents non financiers. Ses clients sont les banques ordinaires et le trésor public, c'est par eux que sont satisfaits les besoins de billets du public.

La banque centrale est tenue de respecter certaines règles d'émission : Elle consente au trésor des avances réglementées par la loi, et elle vend aux banques sa monnaie contre des titres. Ces opérations sont couteuses pour les banques qui doivent payer un intérêt.

Cette banque cherche à assurer à tout moment un contrôle garantissant sa rareté et permettant le maintien de la confiance.

1.2 La monnaie divisionnaire :

La monnaie divisionnaire est constituée par les pièces de monnaie. Au départ ces dernières étaient des pièces métalliques en or ou en argent.

Dans ce cas leur valeur intrinsèque correspond à la quantité de métal qu'elles contiennent.

Actuellement les pièces métalliques ont une valeur faciale (nominale) sans rapport avec leur valeur marchande (commerciale).

Les pièces de monnaie divisionnaire sont, elles aussi, des monnaies fiduciaires en raison de leur faible valeur intrinsèque.

La monnaie divisionnaire est généralement émise par le trésor public en quantité de plus en plus, faible car elle ne constitue qu'une monnaie d'appoint servant dans les petites transactions.

Le trésor ne monétise pas lui-même ses pièces : Il les vend à la banque centrale pour leur valeur « faciale », celle qui figure sur la pièce. Le trésor bénéficie ainsi d'une source de revenu du fait, que le coût de la fabrication des pièces est inférieur à cette valeur.

La banque centrale monétise les pièces de la même façon que les billets en les cédants aux établissements bancaires et au trésor qui satisferont, à leur tour les besoins du public.

Les billets et les pièces sont les seules monnaies officielles légales. Les autres monnaies à savoir les monnaies scripturales sont des **monnaies de banques**.

Section 2 : La monnaie scripturale

2.1 Définition de la monnaie scripturale :

La monnaie scripturale est beaucoup plus récente que la monnaie fiduciaire. C'est au XIX^e qu'elle s'est généralisée en Angleterre.

La monnaie scripturale tire son nom de la forme sous laquelle elle est matérialisée : Il s'agit d'une écriture dans les livres des banques sous forme d'une ouverture de compte à un client donnant naissance à un dépôt qui est une reconnaissance de dette de la banque envers son titulaire. Cette monnaie sert à payer les créanciers de la banque, le transfert d'un compte à un autre se fait par l'intermédiaire des instruments appelés : Les supports de la monnaie. Il y a lieu de distinguer entre deux types de supports à savoir :

2.1.1 Les supports classiques : Il s'agit principalement de :

a) Le chèque : Le chèque constitue un titre émis par une banque ou un autre organisme assimilé.

Le chèque extrait, généralement d'un carnet à souche délivré par le banquier, permet à une personne de retirer de l'argent.

Il est aussi un ordre adressé par une personne appelée tireur, à un établissement ou une banque nommée tirée, de payer une somme déterminée à une tierce personne appelée bénéficiaire ou porteur.

Le chèque permet donc au titulaire du compte :

- Le retrait de fonds
- Le règlement des paiements

Le chèque n'est pas une monnaie, il n'est qu'un support permettant de faire circuler les dépôts à vue transférable.

Plusieurs types de chèque sont à distinguer : Le chèque ordinaire, le chèque sans provision, le chèque barré, le chèque postal, le chèque endossable, etc.

b) L'ordre de virement : Le virement est un moyen très simple permettant au titulaire du compte de donner ordre à sa banque de prélever une somme de son compte et de la faire porter au compte du bénéficiaire.

Il s'agit d'une pratique très ancienne. Ainsi les Grecs et les Romains connaissaient le virement, de même que les Arabes qui les utilisaient aux IX^{ème} et X^{ème} siècle. Cependant, leur développement date du XIII^{ème} siècle, cette technique est utilisée d'une façon interrompue jusqu'à nos jours.

c) Les prélèvements automatiques : Ils permettent d'effectuer certains règlements (eau, électricité, gaz, téléphone, etc.). Le détenteur d'un compte de dépôt peut donner ordre à sa banque de payer les quittances que lui présentera l'organisme concerné (Epeto, Sonelgaz, PTT, etc.). L'opération va se réaliser suivant une formule spéciale d'une manière continue.

Remarque : Ils existent encore d'autres supports classiques tels que : La lettre de change, le billet à ordre, le titre interbancaire de paiement, etc.

2.1.2 Les supports modernes : Le développement économique qui s'est accéléré ces dernières années dans les pays développés, n'a pas laissé à l'écart le secteur bancaire. En effet ce dernier devient de plus en plus, performant suite à la mise en place de nouveaux instruments de paiement. Il s'agit plus particulièrement des règlements électroniques (cartes de paiements et de crédit, retraits automatisés, etc.), autrement dit, de la monnaie électronique dite « monétique ».

La monétique est une technique. Elle ne constitue pas une nouvelle forme de monnaie. Elle est l'instrument automatisé de mobilisation des disponibilités monétaires au sens strict, billets et dépôts à vue.

a) Définition de la monnaie électronique : La monnaie électronique est un instrument très automatisé de la monnaie scripturale. Elle implique une informatisation poussée, et la mise en place des systèmes de sécurité efficace.

Deux types de supports sont à distinguer, à savoir :

- les cartes prépayées ;
- la monnaie logicielle (monnaie virtuelle ou de réseau)².

Section 3 : La quasi-monnaie

3-1 Définition de la quasi-monnaie :

La quasi-monnaie est une forme de monnaie qui n'est pas utilisée comme moyen de paiement de manière immédiate mais qui nécessite une transformation préalable en billets ou en compte à vue.

3-2 Types de quasi-monnaie :

On distingue la quasi-monnaie auprès des institutions financières bancaires (I.F.B) et la quasi-monnaie auprès des institutions financières non bancaires (I.F.N.B).

3-2-1 La quasi-monnaie auprès des institutions financières bancaires (I.F.B) : Les dépôts bancaires qui ne sont pas immédiatement utilisables dans les règlements ne peuvent être

² Plus de détail sur le sujet de la monnaie électronique sera évoqué en séance de TD.

considérés comme monnaie au sens strict mais proche d'elle. Ils peuvent être transformés de manière aisée et sans perte de capital, il s'agit principalement de :

a) Les comptes sur livret : Ce sont des avoirs remboursables à vue, mais qui ne peuvent être utilisables par chèque. Les comptes sur livret sont considérés comme compte d'épargne et sont assortis d'un intérêt : Ils comportent les éléments suivants :

- Les comptes sur livret simple ;
- Les livrets d'épargne logement.

b) Les dépôts à terme : Les dépôts à terme sont l'objet d'un blocage de compte pour une période déterminée d'avance : Trois mois, six mois, un an,.... Dans ce cas les déposants reçoivent un intérêt en contrepartie.

c) Les bons de caisse : Les bons de caisse sont des titres émis par la banque et souscrits par les déposants soit au porteur ou à ordre. Ils ont une échéance bien déterminée et sont rémunérés.

En d'autres termes le bon de caisse est un effet portant engagement par l'émetteur de payer une certaine somme à échéance déterminée en remboursement d'un prêt à court terme productif d'intérêt.

Ils sont utilisés par les entreprises et les banques pour se procurer (fréquemment les unes auprès des autres) des fonds à court terme.

3-2-2 La quasi-monnaie auprès des institutions financières non bancaires (I.F.N.B) : Ce type de quasi-monnaie est dit aussi placements liquides ou à court terme. Il s'agit des dépôts qui ne sont pas susceptibles d'être transformés en monnaie. Ils comportent :

a) Les dépôts auprès des caisses d'épargne : Ce type de dépôts et selon ses caractéristiques ressemble aux comptes sur livrets ouverts auprès des banques.

b) Les bons de trésor : Les bons de trésor sont des titres représentatifs d'emprunt à court terme émis par le trésor public. Ils sont peu différents des bons de caisse.

En d'autre terme le bon de trésor est un effet émis par l'Etat en représentation d'une dette à court terme contractée par lui.

Les termes de bon du trésor, certificat de trésorerie, bon du trésor public ou bon d'Etat désignent dans la plupart des pays modernes, les effets publics représentatifs d'emprunts à court terme contractés auprès du public ou du système bancaire, parfois auprès du gouvernement étranger ou d'organismes internationaux.

Chapitre 3 : Les systèmes monétaires

Section préliminaire : Bref aperçu sur l'évolution historique de la monnaie

La monnaie a suivi au fil du temps deux grandes transformations :

- **Première transformation** : Le passage du métal au billet (il s'agit de la dématérialisation de la monnaie qui a fait que sa valeur intrinsèque est inférieure à sa valeur légale qui leur est conférée en tant qu'instrument monétaire par l'agent émetteur).
- **Deuxième transformation** : Le passage du billet à quelque chose qui est encore moins matériel que le billet à savoir le compte (il s'agit à ce niveau de l'apparition d'une nouvelle forme de la monnaie à savoir la monnaie scripturale qui circule par écriture entre les institutions monétaires).

A- La première transformation : Le passage du métal au billet :

Le billet de banque est intervenu pour remplacer la monnaie métallique. Trois (03) grandes formes de billet de banque sont à distinguer :

A.1 Le billet représentatif : Le billet représentatif de la monnaie métallique est la forme la plus modeste, c'est ce qu'on appelle le certificat de métal, ou encore le récépissé de dépôt.

Ce certificat de dépôt est un papier dans lequel celui qui a reçu le dépôt reconnaît l'avoir reçu et s'engage à le restituer. Il reproduit exactement l'objet matériel (l'or déposé chez le banquier).

L'avantage du billet représentatif réside dans le fait :

- Qu'il est plus léger pour circuler (un instrument d'échange) ;
- Qu'il ne comporte pas de risque, puisqu'on peut toujours retrouver la valeur de départ (la valeur de l'or déposé).

A.2 Le billet convertible (monnaie fiduciaire convertible en or) : Ce type de billet introduit la notion de confiance. Au départ, le banquier émet un nombre de billet représentatif équivaut au nombre de gage (dépôt d'or) reçu. Le banquier a remarqué que les déposants d'or tardent pour revenir afin de le récupérer, de ce fait, il a eu l'idée d'émettre plus de billets représentatifs que les gages reçus (ex : supposons qu'il a reçu un gage d'une valeur de 80, il commence, tout d'abord, par émettre 100 billets représentatifs. Il constate qu'avec 100 billets représentatifs, personne ne vient redemander le remboursement. De ce fait, il passe à l'émission de 150 billets et ainsi de suite. Il y aura donc une augmentation de la quantité de billets représentatifs en circulation).

Remarque : Cette monnaie fiduciaire convertible en or (billet représentatif convertible) n'est pas une monnaie, elle est juste une promesse de monnaie. Pour qu'elle devienne une véritable monnaie, il faudrait l'intervention du pouvoir public par l'intermédiaire du cours légal.

Cours légal : Par le cours légal, le pouvoir public transforme la promesse de monnaie en monnaie véritable. A ce niveau, on retrouve la définition de la monnaie au sens propre du

terme (cette monnaie a un pouvoir libératoire illimité ; aucun créancier ne peut la refuser, son emploi est obligatoire).

A.3 Le billet inconvertible : Le billet inconvertible est la forme actuelle de la monnaie, du fait qu'il n'existe plus de billets représentatifs, ni de billets convertibles. Ce billet est imposé par l'Etat. Ceci a fait appel au passage du cours légal vers le cours forcé (imposé). Le passage de la monnaie convertible en or à la monnaie inconvertible (à cours forcé) est le moment fondamental dans l'évolution historique monétaire.

B- La deuxième transformation : La deuxième transformation consiste dans le passage du billet au compte (concernant ce point : voir la 2^{ème} forme de la monnaie à savoir la monnaie scripturale avec ses deux supports classiques et modernes).

Section 1 : Définition du système monétaire

Le système monétaire peut être défini comme un ensemble de lois garantissant et rationalisant l'ensemble des monnaies en usage sur le territoire d'un Etat. Autrement dit, c'est l'ensemble de données concourant à la formation d'un type cohérent d'organisation monétaire.

Dans son histoire, la monnaie a connu deux grandes évolutions :

- 1- Celle de la prédominance de deux métaux précieux (or et argent) et des monnaies métalliques,
- 2- Celle du déclin des monnaies métalliques et de l'avènement des billets (monnaie fiduciaire) et puis de la monnaie scripturale.

De ce fait, deux types de systèmes monétaires sont à distinguer :

- 1-**Le système métallique** ;
- 2- **Le système amétallique (système fiduciaire)**

Avant d'aborder les deux types de systèmes monétaires existants, il est nécessaire de traiter les éléments d'un système monétaire.

I-Les éléments d'un système monétaire :

Une fois que l'autorité publique crée un système monétaire, elle intervient à trois niveaux :

- La définition de l'unité monétaire ;
- La création et la mise en circulation des moyens de paiement ;
- La détermination des règles de l'emploi des monnaies.

a- Définition de l'unité monétaire : Afin de définir l'unité monétaire, l'autorité publique doit choisir un étalon des valeurs. Pendant très longtemps, les métaux précieux (or et argent) ont servi d'étalon. Par la suite, l'étalon peut être constitué par une devise étrangère ou un ensemble de devises (un panier de devise). Par exemple, l'ECU (Europe Currency Unit) est depuis mars 1979 l'unité monétaire de la communauté économique Européenne (CEE) sans

être une véritable monnaie. Donc, l'unité monétaire est une unité de compte, distincte des instruments de paiement. L'unité monétaire d'un pays est définie par une loi monétaire.

A ce niveau, il convient de distinguer deux notions principales concernant l'unité monétaire.

- **Dévaluation de la monnaie** : La dévaluation est une modification de la loi monétaire diminuant la valeur de l'unité monétaire exprimée dans l'étalement choisi. D'une autre façon, la dévaluation est la décision législative ou réglementaire par laquelle un gouvernement abaisse le taux de change de la monnaie nationale par rapport à l'or et aux devises étrangères.

- **Dépréciation de la monnaie** : La dépréciation est la diminution du pouvoir d'achat intérieur d'une monnaie sous l'effet d'une hausse du niveau général des prix. C'est ce qu'on appelle l'érosion monétaire.

Remarque : Il ne faut pas confondre entre la dépréciation qui est une situation de fait et la dévaluation qui est une décision législative ou réglementaire.

b- Crédit et mise en circulation des moyens de paiement : Le pouvoir public a le monopole de la fabrication des monnaies métalliques (la frappe des pièces) et fiduciaires (l'impression des billets), ainsi que le monopole de l'émission des instruments de paiement ainsi créés (leur mise en circulation).

- Les monnaies métalliques sont frappées par un organisme spécialisé dit « l'hôtel des monnaies ». Le métal servait de base à l'infrastructure monétaire et représente l'unité monétaire (étalement de valeur). Cet étalement est défini par un certain poids de métal et certifié par une estampe officielle. Lors du régime de la frappe libre, tout détenteur de métal pouvait se présenter à l'hôtel des monnaies afin de le faire diviser en pièces et le faire marquer par une effigie des représentants du pouvoir.

- Les monnaies fiduciaires (billets de banque) sont imprimées par un institut d'émission (la banque centrale), (ce point sera détaillé dans le cadre du système fiduciaire).

c- Détermination des règles de l'emploi des monnaies : Les pièces et les billets émis ont un cours légal. De ce fait, ils ont un pouvoir libératoire :

- Tout débiteur qui les utilise peut se libérer de ses dettes (aucun créancier ne peut les refuser) ;
- Leur emploi est obligatoire.
L'Etat contrôle donc la monnaie à travers :
 - La définition de l'unité monétaire ;
 - La création et l'émission des monnaies métalliques et fiduciaires ;
 - La réglementation de leur emploi.

II- Les principaux types de systèmes monétaires :

Les systèmes monétaires que le monde a connus au cours de son histoire peuvent se classer en deux grandes catégories :

1. Le système monétaire métallique

Le système monétaire métallique, qui date du 17ème et 18 ème siècle, est un système à libre convertibilité de tous les instruments de paiement en métal étalon.

Il est composé de trois formes de systèmes :

- Le métal à étalon parallèle (à plusieurs métaux) ;
- Le système bimétallique (deux métaux : Or et argent) ;
- Le système monométallique (un seul métal or ou argent).

1.1 Le système à étalon parallèle : Dans le cadre de ce système, plusieurs métaux (archaïques et précieux) sont utilisés simultanément comme un instrument de paiement. La valeur intrinsèque de ces métaux les rend naturellement plus aptes aux fonctions monétaires.

L'unité monétaire était définie par un certain poids de métal à titre d'exemple :

- L'unité monétaire concernant l'or est : Le louis.
- L'unité monétaire concernant l'argent est : L'ECU.
- L'unité monétaire concernant le bronze est : Le Sou.

Les pièces frappées à base de ces différents métaux vont servir d'instrument de circulation (paiement) permettant d'éteindre les dettes.

Les inconvénients de ce système peuvent se résumer comme suit :

- La variation de la valeur commerciale des métaux ;
- Chaque unité est définie isolément par un poids de métal respectif (une unité en or ne fait pas l'équivalent d'une unité en bronze ou en argent);
- L'absence de rapport légal entre les différents étalons.

Tous ces inconvénients ont engendré le déclin du système à étalon parallèle et l'apparition d'un système bimétallique.

1.2 Le système bimétallique : Le système bimétallique est un système basé sur l'utilisation de deux métaux, à savoir : L'or et l'argent (comme monnaies légales).

Ce système répond aux caractéristiques suivantes :

- Un pouvoir libératoire illimité ;
- Une frappe libre dans l'hôtel des monnaies ;
- Un rapport légal entre les valeurs respectives des deux métaux (or et argent).

Le rapport légal établi entre les unités monétaires des deux métaux égal au rapport entre les valeurs commerciales des deux métaux à l'instant t_0 de départ.

$$I = \frac{V_c t_0 \text{ de l'or}}{V_c t_0 \text{ de l'argent}}$$

Sachant que :

I : Rapport légal entre les deux métaux or et argent.

V_c : Valeur commerciale.

t_0 : Instant de départ.

A titre d'exemple, en 1859, le rapport légal entre l'or et l'argent en France était de 15,5 c'est-à-dire, il fallait 15,5 Kg d'argent pour avoir un 1 Kg d'or.

La loi de GRESHAM

GRESHAM a distingué deux types de monnaies à savoir : « La bonne monnaie ». et « La mauvaise monnaie ».

- La « bonne monnaie », dite aussi monnaie « forte », est la monnaie dont la valeur commerciale est supérieure à la valeur légale.
- La « mauvaise monnaie », dite aussi monnaie faible, est celle dont la valeur commerciale est inférieure à la valeur légale.

La distinction entre ces deux types de monnaie s'explique par le fait que le rapport légal entre l'or et l'argent reste fixe alors que les valeurs commerciales des deux métaux varient sur le marché. Parfois, c'est l'or et parfois c'est l'argent qui constitue la bonne monnaie selon les périodes et les sociétés. Selon la loi de GRESHAM proposée au XVI^{ème} siècle : Les pièces du métal apprécié sur le marché vont faire l'objet de thésaurisation et de spéculation. Cependant que les pièces de monnaie du métal déprécié vont servir comme moyen de paiement. De ce fait, « la mauvaise monnaie va chasser la bonne monnaie ».

Cette loi a des mécanismes à la fois sur le plan interne et externe :

- a- Les mécanismes de la loi de GRESHAM sur le plan interne** : La «bonne monnaie», considérée comme un seul réservoir de valeur, se thésaurise. Cependant que la «mauvaise monnaie» (monnaie dépréciée) sera utilisée dans les transactions internes.
- b- Les mécanismes de la loi de GRESHAM sur le plan externe** : La «mauvaise monnaie» se déprécie sur le marché par rapport à la «bonne monnaie», cette dernière sera mise en réserve. Elle sera conservée aux fins de spéculation ou dans le cadre des règlements extérieurs.

Une fois que l'une des deux monnaies disparaît de la circulation, le système à deux étalons (bimétallique) va se transformer à un système basé sur un seul métal (monométallique). Ceci a eu lieu à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle dans presque la totalité des pays du monde.

1.3 Le système monométallique : Le système monométallique est un système basé sur l'utilisation d'un seul métal comme moyen de transaction. Ce système adopte l'or ou l'argent selon les pays (les USA et la GB utilisaient l'étalement-or, cependant que les pays d'extrême orient comme la Chine et l'Inde se sont référés à l'étalement-argent).

Suite à la surproduction de l'argent (à travers les découvertes de nouvelles mines), ce métal s'est fortement déprécié dans tous les pays. Ceci a entraîné la monarchie absolue de l'or. Il s'agit de l'apparition d'un système à étalement-or : Ce système est établi au début du

19^{ème} siècle, il fait de l'or l'étalon monétaire universel. Chaque monnaie nationale est définie par un poids d'or fixe. Les billets de banque sont convertibles en or sur simple demande des particuliers. Les devises s'échangent à un taux fixe correspondant à la teneur en or de chacune d'elles. Si un pays a un commerce extérieur déficitaire, il règle sa dette en envoyant de l'or aux pays qui sont ses créanciers.

Ce régime exige que chaque pays ne doit pas émettre une quantité de billets excessive par rapport à leur stock d'or. Ce principe n'a pas été respecté au cours de la 1^{ère} guerre mondiale (le financement de la guerre a nécessité l'émission de beaucoup de billets sans avoir une contre partie en or). Toutefois, ce système n'avait pas duré, en effet après la 2^{ème} guerre mondiale, il connut son effritement, notamment avec l'avènement et le développement des autres formes de monnaies et de crédits nécessités par les exigences de la reconstruction de certains pays.

Désormais, l'or ne jouera plus son rôle dans les règlements ; en effet, un nouveau système est apparu à savoir le système fiduciaire.

2. Le système fiduciaire : Le mot fiduciaire vient du mot latin « fiducia » qui signifie faire confiance. La notion de confiance repose sur la possibilité de convertir le billet en espèce métallique (or) à tout moment. Le billet de banque a connu une évolution : Au départ il avait un cours légal (c'est-à-dire accepté par tous comme moyen de paiement convertible en or), par la suite il obtiendra le cours forcé qui interdit le remboursement (convertibilité en or).

2.1 Notion de convertibilité :

• **Convertibilité d'une monnaie** : La convertibilité d'une monnaie est la possibilité d'une monnaie d'être librement échangée.

a- Convertibilité en or : C'est la possibilité pour tout porteur d'une monnaie de l'échanger librement en or.

b- Convertibilité générale : C'est la possibilité pour tout porteur d'une monnaie de l'échanger librement contre des devises étrangères.

c- Convertibilité externe : C'est la possibilité pour les seuls non résidants d'échanger librement une monnaie contre des devises étrangères.

2.2 Les formes de convertibilité : L'émission de billets par la banque a connu trois formes de convertibilité qui sont :

- La convertibilité en pièces d'or (Gold specie standard)
- La convertibilité en lingots d'or (Gold Bullion standard)
- La convertibilité en devise-or (Gold Exchange standard)

2.2.1 Convertibilité en pièces d'or (Gold specie standard) : Il s'agit d'un étalon or-pièces qui consiste à transformer le billet de banque en pièces d'or. Ce type de convertibilité n'avait pas beaucoup fonctionné car il était plus aisé pour les individus de détenir des billets que des pièces.

2.2.2 Convertibilité en lingots (Gold Bullion standard) : C'est une forme de convertibilité permettant aux billets de se transformer en lingots d'or (12 kg d'or). Cette convertibilité

n'est possible que pour les fortunés mais impossible pour les autres à moins de le faire collectivement.

2.2.3 Convertibilité en devise-or (Gold exchange standard) : Suite aux pénuries d'or occasionnées durant la 1^{ère} guerre mondiale une nouvelle voie est ouverte au système de convertibilité au second degré qui consiste à échanger les billets en monnaies déclarées convertibles en or. Il s'agit de devises clés (au départ c'est la livre sterling et le dollar ainsi que le franc français) jugées égales à l'or qui servaient à l'émission des banques centrales. Cette fois-ci la convertibilité est valable non pas pour les particuliers mais pour les banques centrales.

Ce type de convertibilité a eu lieu en 1922 à la conférence de Gêne quand plusieurs pays ont décidé d'accepter comme gage des monnaies fiduciaires qui sont des devises convertibles en or. Dans ce système, les excédents et déficits des balances des paiements se règlent en or ou en monnaie convertible en or.

2.3 Les mécanismes d'émission : La politique d'émission de la monnaie par la banque centrale a fait pendant longtemps l'objet de controverse entre ceux qui mettent au premier plan la gestion de la banque, la défense de la valeur de la monnaie et ceux qui considèrent le financement de la croissance comme un objectif fondamental de la banque. De ce fait, de nombreuses discussions monétaires et bancaires ont eu lieu au XIX^{ème} siècle, à propos des règles d'émission. Enfin, ils ont abouti à la pratique de trois types d'émissions.

2.3.1 La controverse entre l'école de banque (Banking school) et l'école de circulation (currency school) : La question principale qui s'est posée est la suivante : faut-il laisser la banque centrale émettre librement la monnaie ou bien faut-il la réglementer? Deux thèses vont s'affronter à savoir, celle de l'école de banque et celle de l'école de circulation.

A- L'école de banque (banking school) : Le principal fondateur de cette école est le monétariste anglais TOOKE qui autorise la liberté d'émission des billets par la banque. Pour l'école de banque, il n'est pas indispensable de réglementer l'émission de monnaie (billets) pour les trois principales raisons suivantes :

1- L'émission de la monnaie est déterminée par la demande (en tenant compte des besoins de l'économie), autrement dit, elle est commandée par le volume de transaction.

2- Si on est dans un cas de surplus (excès) de billets en circulation, des détenteurs vont convertir la partie considérée défavorisée et l'équilibre se réalisera.

3- La création de la monnaie est faite à l'occasion d'opérations de crédits (l'escompte de traités commerciales, etc..) et elle est détruite au moment des remboursements. Donc, à tout flux va correspondre un reflux qui l'annulera définitivement (loi de « reflux »).

Selon TOOKE, il y a que l'or et le papier monnaie (les billets inconvertibles émis par l'Etat qui, parce que inconvertibles, sont un moyen d'augmenter la quantité de monnaie métallique) qui peuvent être considérés comme de la monnaie ; cependant, les instruments de crédit ne sont que des reconnaissances de dette, ainsi en est-il les différentes formes de monnaie bancaire : Billets convertibles et actuellement dépôts en compte courant utilisés

pour les paiements scripturaux. Ces différentes formes de monnaie bancaire ont en commun la possibilité d'être émises en réponse à une demande préalable des agents économiques, c'est-à-dire à une demande de crédit et selon TOOKE, l'encours de crédit varié au rythme de l'activité économique. Dans ce cas, même si la monnaie circulante est uniquement métallique, il importe de donner au crédit la souplesse nécessaire pour qu'il s'adapte aux besoins de l'économie.

B- L'école de circulation (la currency school) : Le principal fondateur de cette école est D. RICARDO qui préconise que la banque ne doit pas abuser de son pouvoir d'émission, elle doit au contraire la réglementer. Tous les fondateurs de cette école affirment que tout excès de billets en circulation entraîne l'inflation, donc il faut en limiter l'émission, ils assimilent les billets aux crédits dont le rôle essentiel est de permettre l'accélération de la circulation de la monnaie métallique qui demeure la seule vraie monnaie.

Dans ce cas, les billets constituent seulement une monnaie représentative et que seul l'or exerce la plénitude monétaire, l'Etat impose un statut, une discipline à l'émission de billets en fonction du montant de l'encaisse métallique en or, (il s'agit d'une couverture à 100% des billets de banque par l'or).

En réalité, les thèses préconisées par les deux écoles n'ont pas été pleinement satisfaisantes : Un regroupement de leurs principes a donné naissance à trois formes d'émission :

2.4 Les formes d'émission : Les banques centrales ont utilisé trois types d'émission de monnaie qui sont :

a- La couverture intégrale : Tous les billets émis par la banque centrale doivent être garanti par une couverture intégrale. Cette dernière est de nature mixte, c'est-à-dire qu'une partie de la monnaie émise est couverte en valeurs ou en rentes de l'Etat, l'autre par l'or.

b- La couverture plafonnée : Cette couverture détermine un maximum d'émission à ne pas dépasser. La limite est fixée par le gouvernement en tenant compte du volume de la production. Il fluctue selon le développement économique du pays.

c- La couverture proportionnelle : Ce type de couverture établit un rapport entre le volume de monnaie en circulation et l'encaisse métallique en or. Une proportion légale s'effectue entre ces deux éléments.

La couverture a été fixée de manière empirique égale à un taux d'un tiers. Ceci signifie qu'il faut la disponibilité de trois fois le volume de l'or pour obtenir la valeur des billets.

Il est à noter que ce dernier type d'émission est beaucoup plus simple que les deux autres citées précédemment.

Remarque : Actuellement, le volume de l'émission de monnaie ne dépend plus de l'encaisse métallique d'autant plus qu'avec le développement des crédits l'émission de monnaie a pris une nouvelle forme à savoir : «la monnaie scripturale». Le volume de l'émission de monnaie ne dépend plus des encaisses d'or mais il dépend du volume des biens et services disponibles au prix courant, donc du travail.

Pour avoir plus d'information, il est nécessaire de traiter brièvement le système monétaire international (SMI).

Le système monétaire international (SMI)

Définition du système monétaire international (SMI) :

Le SMI est un ensemble de mécanismes et d'institutions qui ont pour fonction de permettre à des agents économiques résidents dans des pays différents de faire des paiements entre eux.

Il faut rappeler que l'existence de différents systèmes monétaires pose de nombreux problèmes au commerce international. Donc les Etats tentent d'harmoniser leurs systèmes monétaires pour faciliter les échanges. Ils cherchent à adopter un étalon commun des valeurs et à se mettre d'accord sur les principes régissant les changes. L'extension du commerce à l'ensemble de la planète fait naître progressivement l'idée de système monétaire international.

Historiquement, cinq systèmes monétaires internationaux ont existé à l'époque contemporaine :

a- Le système de l'étalon or: Etablit au début du 19^{ème} siècle, il fait de l'or l'étalon monétaire universel (voir les explications plus haut).

b- Le système de Gênes (1922-1944): La conférence de Gênes réunit en 1922 adopte le régime de l'étalon de change or (or-devises). Chaque pays continuait à définir la valeur de sa monnaie nationale par un certain poids d'or fixe. Cependant, les banques centrales n'étaient plus obligées de convertir les billets en or du fait que la plupart des pays ne disposaient plus en 1922 d'un stock d'or suffisant. Les pays bien pourvus en or (tels que les USA qui possède 30% de l'or monétaire mondial) ou attachés à l'or pouvaient à leur gré rétablir la convertibilité de leur monnaie en or.

Trois pays usèrent de cette possibilité et établissent la convertibilité de leur monnaie, il s'agit : USA (1919), GB (1925) et de la France (1928).

Les monnaies de ces trois pays sont considérées comme des devises clé, elles pouvaient être utilisées par tous les pays pour régler les échanges internationaux et conserver comme « monnaies de réserve » par les différentes banques centrales.

Ce système permet donc aux Etats dépourvus d'or de s'intégrer au système monétaire international grâce aux prêts libellés en monnaies convertibles en or qui peuvent leur être consenties et l'assure aux Etats riches la possibilité de conserver leur métal précieux.

Le système de Gênes est désarticulé par la crise économique mondiale de 1929 et la seconde guerre mondiale, ceci a donné naissance en 1944 au système de Bretton Woods.

c- Le système de Bretton Woods (1944-1971) : La conférence internationale réunie à Bretton Woods en 1944 rétablit le système de Gênes mais au bénéfice exclusif des USA devenus, à la faveur de la deuxième guerre mondiale, la principale puissance économique.

Le système de Bretton Woods restera en vigueur jusqu'au 15 août 1971, il reposait sur trois principes :

- Toutes les monnaies sont librement convertibles en dollars américains eux même convertibles en or. La conversion peut être demandée uniquement par les banques centrales ;
- La conversion des différentes monnaies entre elles se réalisent sur la base de taux de change fixe. Si un pays veut réviser en baisse le taux de change de sa monnaie par rapport aux autres monnaies étrangères (dévaluer), il doit avoir l'accord préalable du FMI.
- Un fonds monétaire international FMI joue le rôle de « caisse mutuelle », chaque pays dépose des liquidités (son « quota ») destiné à venir en aide, le cas échéant, aux pays membres qui éprouveraient des difficultés à équilibrer la balance des paiements.

En tant qu'un pays puissant et non touché par les résultats des deux guerres mondiales, les USA réalisent des investissements considérables en dollars dans les pays européens (euro-dollar), entre pays pétroliers (pétro-dollars) ou entre pays asiatiques (asia-dollars). Ces dollars constituent les stocks monétaires qui avec les réserves des banques centrales (les balances dollar) restent en principe gagés sur le stock d'or américain de Fort Knox.

Cependant, à partir de 1969, le montant total des dollars circulant dans le monde commencent à dépasser la valeur du stock d'or américain.

Certains pays comme la France (à l'époque de général DE GAULE) demandent la conversion en or des dollars qu'ils détiennent. Il en résulte une crise du dollar. Le 15 août 1971, le président américain R. NIXON, constatant que les USA sont incapables d'accomplir leur remboursement des dollars en or, suspend alors la convertibilité du dollar en or.

d- Le système de l'éton dollar (1971-1976) : Toutes les monnaies restent définies par rapport au dollar (régime du dollar standard), mais la conversion des différentes monnaies entre elles n'obéit plus à des règles strictes. Il s'agit de l'instauration d'un système de change flottant (flexible) selon l'offre et la demande au jour le jour, la valeur des devises (franc, livre sterling, etc...) peut varier de 4,5% par rapport au dollar (c'est la marge de fluctuation).

e- Le système de Kingston (depuis 1976) : Un nouveau système monétaire international a été ébauché en 1976 à la conférence de Kingston (Jamaïque). Un nouvel étalon monétaire international appelé réserve internationale conjointe est constituée par les droits de tirage spéciaux DTS. C'est une monnaie fictive dont la valeur représente une moyenne entre le cours de cinq devises clé (dollar 42%, DM 19%, Franc, Yen et la Livre Sterling 13% chacune). La gestion internationale des DTS est confiée au FMI, elle suppose qu'une réelle coopération monétaire puisse s'instaurer entre les différents Etats.

Chapitre 4 : Cr ation de la monnaie

Dans l' conomie contemporaine, l'analyse de la monnaie se dissocie difficilement de celle de cr dit car la monnaie permet non seulement d'effectuer des transactions mon taires mais elle fait aussi l'objet de pr t, elle sert de base au cr dit et en constitue un instrument par excellence. Aussi, les institutions de cr dit (les banques) jouent un r le consid rable sur le plan mon taire. L'offre de monnaie est aujourd'hui le fait du syst me bancaire.

Historiquement, l' mission de monnaie  tait une fonction de l'Etat souverain. L'Etat a frapp  les diverses monnaies m talliques ou imprimait des papiers monnaies gr ce   la banque centrale.

Aujourd'hui, avec le d veloppement de la monnaie scripturale, l' mission de la monnaie a pris une nouvelle forme. Les banques ordinaires re oivent des d p ts mobilisables par ch ques et octroient des cr dits   leurs clients. Ainsi les banques se livrent   un v ritable m canisme de cr ation mon taire   l'occasion de la distribution de cr dits.

Le pouvoir de cr er de la monnaie (billet) f t monopolis  par la banque centrale appel e  g galement, institut d' mission. Par la suite, les banques ordinaires ont fait des innovations mon taires gr ce   la naissance de la monnaie scripturale qui est, de plus en plus, utilis e  et qui favorise le processus de cr ation mon taire. A ce niveau, il convient de distinguer deux termes qui sont : « la cr ation » et « l' mission » de la monnaie.

Le terme «  mission » est plus large que le terme « cr ation ». L' mission peut recouvrir les transformations simples entre actifs mon taires et actifs financiers sans cr ation nette de monnaie, par contre la « cr ation » entra ne syst matiquement une augmentation nette de la masse mon taire³ en circulation.

Section I : Les organismes cr ateurs de la monnaie

La cr ation de la monnaie est assur e  par trois (03) cat gories d'institutions   savoir : la banque centrale, les banques ordinaires et le tr sor public.

1.- La banque centrale :

La banque centrale (ou l'institut d' mission) est charg  de l' mission de la monnaie nationale et de la r gulation de la liquidit  dans un pays. Elle exerce une triple fonction :

- **Banque de la nation** : elle cr e la monnaie fiduciaire en  mettant les billets qui circulent dans l' conomie, elle surveille l' volution de la masse mon taire, notamment au moyen de la politique des r serves obligatoires.
- **Banque de l'Etat** : elle fait cr dit   l'Etat sous forme de pr t et d'avance au tr sor (qui ex cute le budget de l'Etat) et g re pour l'Etat certains instituts sp ciaux comme le fond de stabilisation des changes.

³ Masse mon taire : Quantit  totale de monnaie circulant dans un pays   un moment donn . Elle comprend cinq composantes qui sont : monnaie m tallique + billets de banque + comptes   vue dans les banques (monnaie bancaire) + comptes   vue dans les CCP (monnaies postales) + la quasi-monnaie.

- **Banque des banques** : elle réescompte les effets de commerce que lui présentent les banques, elle organise les règlements interbancaires par compensation entre les banques et sert de correspondant aux banques centrales étrangères.

La banque centrale se charge essentiellement d'assurer la stabilité monétaire et de veiller à sa comptabilité avec l'expansion économique. Elle est l'élément « central » du système bancaire, elle en règle la liquidité, elle en organise les règlements par compensation entre les banques et joue le rôle de correspondant avec les banques centrales étrangères.

Le rôle principal de la banque centrale est l'émission de la monnaie fiduciaire et de la monnaie scripturale.

- La banque centrale crée les billets à travers l'utilisation de la planche à billets.
- La banque centrale crée aussi de la monnaie scripturale, selon les mêmes mécanismes que la création monétaire des banques ordinaires, c'est-à-dire qu'elle monétise la créance (transformation de la créance en monnaie).
- La banque centrale crée de la monnaie scripturale, au profit des banques ordinaires et du trésor public lorsqu'elle leur achète des créances qu'ils (trésor et banques ordinaires) détiennent sur leurs clientèles (à savoir les entreprises, les ménages et les particuliers).
- La banque centrale peut aussi créer directement de la monnaie au profit du trésor public, lorsqu'elle lui accorde des avances, c'est-à-dire un découvert et aussi lorsqu'elle achète les bons de trésor⁴.
- La banque centrale crée de la monnaie lorsqu'elle achète des devises étrangères (créances sur l'extérieur). A titre d'exemple, la banque centrale d'Algérie crée de la monnaie lorsqu'elle achète des dollars américains (s), puis elle crée des dinars qui viennent augmenter la masse monétaire.

1.2- Les banques ordinaires :

L'expression banque est d'origine italienne qui est « banco » qui veut dire banc.

Au début cette expression signifiait le banc où s'asseyaient les financiers pour effectuer le change de la monnaie, plus tard l'expression a évolué pour signifier le comptoir où l'on pouvait compter et échanger de l'argent, pour devenir à la fin un lieu où se trouve ce comptoir et où s'effectue la commercialisation de l'argent.

En vue la conception traditionnelle « la banque est l'institution habilitée à recevoir les dépôts des particuliers et à en disposer à condition de respecter les règles de gestion édictées par les autorités monétaires »⁵.

Cette conception distingue la banque susceptible de créer de la monnaie scripturale des institutions financières non bancaire exclue de la création monétaire. Le développement des activités des banques rend évidemment ces classifications peu utiles puisque la banque moderne se différencie de la banque classique par les activités diverses dans le domaine des services et du hors bilan.

⁴ Bon de trésor : Ce sont des titres représentatifs d'emprunts à court terme émis par le trésor.

⁵ S. Boukrami « Vade-Mecum de la finance » édition OPU 1992 p 535.

L'évolution technologique a engendré ce qu'on appelle les banques électroniques qui offrent des services aux clients en utilisant des circuits hautement sophistiqués.

2-1 Les types de banque ordinaire : Trois types de banques ordinaires sont à distinguer.

2-1-1 Banque de dépôt : L'activité principale de ces banques est la réception des dépôts de la clientèle à vue et à terme, les règlements en monnaie et l'octroi du crédit à court terme.

2-1-2 Banque d'affaire : Les activités principales de ces banques sont la prise et la gestion des participations dans les affaires existantes en voie de formation, et l'octroi des crédits sans limitation de durée aux entreprises publiques ou privées qui bénéficient, ont bénéficiés ou bénéficieront des dites participations⁶.

2-1-3 Banques d'investissement ou (banque de crédit à moyen ou long terme) : L'activité principale de cette banque est l'ouverture du crédit dont le terme est au moins égale à deux ans. Leurs opérations sont destinées à ceux qui veulent former ou renouveler leur capital fixe (infrastructures, immeubles, etc.). Contrairement aux banques d'affaires, les banques d'investissement ne cherchaient pas à s'associer à la gestion des entreprises.

Actuellement, les banques ne sont plus de simples caisses de dépôt ou de simples intermédiaires financiers entre les agents excédentaires (agent à capacité de financement, c'est-à-dire ceux qui dégagent l'épargne) et les agents déficitaires (agent à déficit d'épargne, c'est-à-dire ceux qui ont besoin de financement). En outre, les banques ordinaires créent la monnaie lorsqu'elles accordent des crédits, et ces crédits entraînent eux-mêmes des dépôts lorsqu'on considère l'ensemble du système bancaire dans sa totalité.

Les opérations de crédits réalisées par les banques représentent donc une source majeure de création monétaire. Il s'agit de crédits accordés aux particuliers, aux entreprises, ainsi qu'aux crédits accordés à l'Etat par le biais du trésor public afin de financer le déficit budgétaire (à titre d'information, le trésor public algérien a énormément reçu d'avances de la part de la banque centrale. Les banques d'investissement ont été créées à l'occasion de ces avances. La loi sur la monnaie et le crédit de 1990 a limité les avances faites par la banque centrale ; elles ne doivent pas dépasser 10% de la totalité des recettes du trésor).

Les banques ordinaires achètent également les bons du trésor. Ces derniers acquièrent les créances sur le trésor public en créant de la monnaie.

3- Le trésor public

Le trésor est la personnification financière de l'Etat. Il perçoit les recettes publiques, exécute les dépenses et emprunte pour couvrir ses besoins de financement, temporaires ou définitifs. Dans ce sens, le trésor est un agent non financier comme les autres. En outre, le trésor est aussi un intermédiaire financier exerçant une activité « bancaire ». Les ressources qu'il se procure ainsi diminuent ses besoins d'emprunts proprement dits. En d'autres termes le trésor public est à la fois le caissier et le banquier de l'Etat.

⁶ M. Vasseur, «L'Etat banquier d'affaires » Dalloz 1962, p 198.

• Le trésor est le caissier de l'Etat, la mission principale du trésor est d'exécuter la loi des finances. Il reçoit les recettes budgétaires et couvre les dépenses budgétaires de l'Etat.

D'une manière générale, les recettes sont inférieures aux dépenses, ce qui entraîne un déficit qui sera financé par la banque centrale, les banques ordinaires et les particuliers.

• Le trésor est le banquier de l'Etat : le trésor est aussi le banquier de l'Etat car il crée la monnaie divisionnaire (métallique) ainsi que sa propre monnaie scripturale.

a- **Création de la monnaie divisionnaire** : Le trésor a gardé de l'histoire le privilège de la frappe des monnaies (il s'agit de la monnaie divisionnaire).

Les pièces de monnaie émises par le trésor, malgré le métal qu'elles contiennent, ont une valeur faciale (nominale) supérieure à leur valeur intrinsèque. Elles sont donc de même nature que les billets (monnaie fiduciaire acceptée par habitude et confiance). Les pièces frappées par le trésor sont transmises à la banque centrale qui crédite le trésor en monnaie centrale et met ensuite les pièces en circulation en fonction des besoins de l'économie. La banque centrale assure la convertibilité des pièces en monnaie centrale (billets de banque).

Le développement des machines automatiques en tout genre renforce ces dernières années l'importance de la monnaie métallique. Cependant, en tant que ressource du trésor, elle est peu importante.

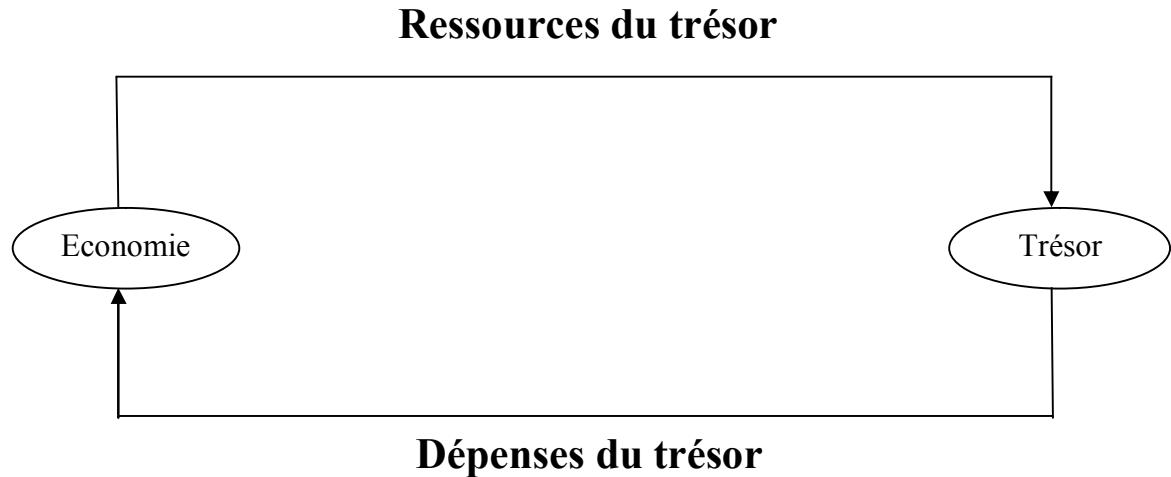
b- **Création de la monnaie scripturale** : Le système du trésor et le système bancaire sont disjoints.

Dans le système du trésor, circule la monnaie scripturale trésor, (sa propre monnaie). La question qui se pose : peut-il y avoir, dans ce système, une création de la monnaie? La réponse est généralement négative, du fait qu'à la différence des banques, les PTT n'accordent actuellement pas de crédits. Rappelons que ce point a fait l'objet d'importantes controverses. Les PTT demandent à pouvoir accorder des crédits sans épargne préalable (prêts personnels et crédits de logement), les banques s'y opposent car elles craignent la concurrence que leur ferait le réseau postal. Leur meilleur argument est que la poste ne peut pas avoir une activité bancaire sans être soumise à la même réglementation que les banques (loi bancaire, fonds propres, réserves obligatoires, conventions collectives, etc...)

Cette vision, qui consiste à dire que le trésor public ne procède pas à la création de la monnaie, est trop partielle du fait que le trésor contrôle une partie du circuit de la monnaie scripturale, il peut dans son circuit, créditer des comptes (des fonctionnaires de l'Etat par exemple) sans avoir les ressources correspondantes ; donc il y a bien une création monétaire.

Le trésor a un droit de tirage automatique et illimité sur les CCP dont il est la banque, lorsque les CCP font crédit au trésor, il y a bien création de monnaie postale à son bénéfice.

Le circuit du trésor se présente comme suit :



Source : Jean Besson « Monnaie et finances », édition O.P.U Alger, 1991, p145.

La notion de circuit désigne les canaux par lesquels les sommes dépensées par le trésor lui reviennent.

Section 2 : Les mécanismes de création monétaire

Il s'agit de comprendre le processus de la création de monnaie, autrement dit comment la monnaie apparaît concrètement dans le circuit ? À quelle occasion ? Pour qui la monnaie est-elle créée ? Quel est l'intérêt de la création monétaire pour les différentes institutions créatrices de la monnaie.

2.1 Les mécanismes de la création de la monnaie par la banque centrale

La banque centrale, crée de la monnaie au profit de l'économie en monétisant les créances provenant des autres établissements de crédit, ceci aboutit à la création de deux (02) formes de monnaie à savoir :

- La monnaie libre qui est le résultat de la monétisation de la monnaie étrangère.
- La monnaie crédit qui est le résultat de la monétisation des créances provenant des banques ordinaires et du trésor public.

2.1.1 La création de la libre monnaie

La banque centrale effectue toutes les opérations sur l'or notamment l'achat et la vente, elle peut aussi recevoir les dépôts libellés en monnaie étrangère. Elle gère également les réserves de change et elle peut ouvrir des comptes en devise pour les sociétés autorisées par la loi, par conséquent la banque centrale répond aux besoins de financement des banques ordinaires et du trésor par la conversion des monnaies étrangères et de l'or en monnaie nationale.

L'achat des devises par la banque centrale auprès des banques ordinaires et du trésor public aboutit à la création de la monnaie nationale.

Actif	Passif	Actif	Passif
Service -100			
Monnaie nationale +100		Service + 100	
Compte bancaire (cpté B)		Cpte + 100	

2.1.2 Creation de la monnaie crdit

Cette forme de monnaie concerne tous les prêts accordés par la banque centrale aux établissements de crédit en situation de manque de liquidité et en besoin de refinancement. Ces établissements en situation de financement peuvent avoir de la monnaie centrale à travers deux (02) voies :

- En sollicitant l'aide de la banque centrale d'une façon, directe.
 - Par le biais du marché monétaire.

Dans le cadre de règlement, la banque centrale peut procéder aux opérations suivantes :

- Réescompter des effets de commerce contre un taux de réescompte.
 - Accorder au trésor public des avances, elle facilite le financement de ces opérations courantes. De même qu'elle octroie des avances au trésor en lui inscrivant la somme de crédit de son compte qui se trouve à la banque centrale.
 - Intervenir sur le marché monétaire en achetant ou en vendant des effets publics (bons de trésor), des effets privés (effet de commerce) admissible au réescompte.

2.2 Les mécanismes de création monétaires par les banques ordinaires

La création monétaire par les banques ordinaires consiste en l'octroi des crédits qui permettent le financement des entreprises et des ménages en leur disposition des moyens de paiement notamment la monnaie scripturale (chaque banque ordinaire possède sa propre monnaie scripturale).

2.2.1 Les banques ordinaires créées de la monnaie dans six (06) cas particuliers:

* Achat d'actif réel : les banques ordinaires créent de la monnaie à chaque occasion d'achat d'actif réel. Elles peuvent régler les achats par les billets ou en créditant tout simplement le compte de leurs clients.

Exemple : Le CPA achète un terrain à un particulier pour une valeur de 100 millions, l'opération d'achat entre le CPA et le particulier est la suivante :

Particulier		CPA	
Actif	Passif	Actif	Passif
Terrain	-100	Terrain	+ 100
Compte courant	+100		Cpte C + 100

- Achat de devises : A chaque fois qu'une banque ordinaire achète de la devise, elle crée de la monnaie supplémentaire en circulation.

Exemple : la BDL va acheter à l'exportateur de dette de la devise.

Exportateur		BDL	
Actif	Passif	Actif	Passif
Service	-100	Devises	+ 100
Compte courant	+100		Cpte C + 100

- **Escompte**⁷ des effets : l'escompte des effets est l'une des opérations traditionnelles de création monétaire par les banques commerciales.

Exemple : une entreprise « X » accorde à ces clients des achats, à crédit contre une reconnaissance de dette matérialisée par un effet de commerce (exemple : la traite). L'entreprise se retrouve avec un portefeuille de traite qu'elle va céder à sa banque (BDL) contre de la monnaie.

Entreprise « X »		BDL	
Actif	Passif	Actif	Passif
Portefeuille	-100	Porte feuille	+ 100
Compte courant (BDL)	+100		Cpte C (entreprise) + 100

⁷ **Escompte** : L'escompte est l'opération par laquelle une banque verse au porteur d'un effet de commerce le montant de celui-ci avant son échéance et sous certaines déductions (taux d'escompte). L'escompte permet au détenteur d'un effet de commerce de mobiliser sa créance, c'est-à-dire d'obtenir immédiatement des fonds en échange de celui-ci, il la transforme ainsi en argent. Le banquier peut en outre mobiliser à son tour les effets de commerce par la voix de réescompte (au niveau de la banque centrale) ceci est vérifié en cas de manque de liquidité au sein de la banque ordinaire.

- **Les avances aux entreprises** : Les entreprises peuvent bénéficier de crédit nécessaire à leurs exploitations auprès des banques ordinaires. Plusieurs types de crédits sont autorisés par la politique monétaire tels que ; facilité de caisse, découvert bancaire et crédit de campagne.

Exemple : pour le paiement de ses salariés, l'ENIEM a sollicité l'aide de sa banque la BEA, celle-ci lui accorde une facilité de caisse pour un montant de 100 millions.

ENIEM			B.E.A		
Actif	Passif		Actif	Passif	
Cpte C (BEA) +100	Dette +100		Crédit + 100	Cpte C + 100	

- **Achat de titres financiers** : chaque banque peut acheter sur le marché financier des titres émis par les entreprises en contre partie de la création de la monnaie.

Exemple : La BDL achète des obligations de SONATRACH

SONATRACH			B.D.L		
Actif	Passif		Actif	Passif	
Obligation Cpte (BDL) -100 +100	Dette +100		Obligation + 100	Cpte C (SONATRACH) + 100	

- **Crédit à moyen terme et à long terme** : dans le cadre de la distribution du crédit à moyen et long terme, les banques créent de la monnaie pour financer les investissements nécessaires au développement économique.

2.2.3 Les mécanismes de création monétaire par le trésor public :

Le rôle du trésor public a évolué au même titre que celui des autres institutions monétaires.

- Le trésor public crée de la monnaie divisionnaire qui est une monnaie d'appoint.
- Le trésor public crée de la monnaie scripturale lorsqu'il crédite le compte d'un fonctionnaire de l'Etat ou lorsqu'il règle les fournisseurs de l'Etat, comme toutes les autres institutions financières et monétaires, le trésor joue le rôle d'emprunteur par l'émission de bons de trésor au profit des agents économiques. Il pratique également l'opération d'Open Market qui consiste dans l'achat ou la vente des effets publics.

Section 3 : Les limites de la création monétaire

3.1 La demande de monnaie

La demande de monnaie constitue une contrainte parce que la banque ne crée pas de la monnaie pour le plaisir de la créer, mais une réponse à une demande. La création monétaire est donc limitée par les besoins de liquidités des agents non financiers. Ces besoins sont élevés durant les périodes de fortes activités économiques mais réduits durant les périodes de ralentissement de l'activité économique. La contre partie créance sur l'étranger n'est qu'une source de création monétaire que si l'économie connaît un excédent de ses paiements extérieurs.

Il existe des contraintes légales limitant les recours directs de la banque centrale au trésor public (à titre d'exemple la loi sur la monnaie et le crédit de 1990 limite à 10% de ses recettes les avances faites par la banque d'Algérie au trésor public algérien).

3.2 Les besoins de la banque en billet

Les clients des banques ordinaires font circuler une partie de la monnaie créée par ces banques non pas sous sa forme initiale de monnaie scripturale mais sous sa forme de billets. Cependant les banques ordinaires ne peuvent pas émettre de billets, elles doivent les procurer sur leur compte à la banque centrale. Il convient de dire comment une banque ordinaire peut-elle alimenter son compte à la banque centrale ?

- Elle peut virer sur son compte auprès de la banque centrale une partie des dépôts effectués par ses clients.
- Elle peut recevoir sur son compte des virements d'autres banques qui lui doivent de l'argent en règlement de chèques au profit de ses clients.
- Enfin, elle peut emprunter de la monnaie centrale (billets) sur le marché monétaire. Les avoirs en monnaie centrale constituent la base monétaire indispensable à toute création de monnaie en circulation.

Remarque : Quand une banque ordinaire ne dispose pas suffisamment de monnaie centrale dans son compte courant auprès de la banque centrale, elle peut emprunter sur le marché monétaire dans ce cas on dira qu'elle se refinane sur le marché monétaire.

3.3 Le contrôle de la banque centrale

La banque centrale contrôle indirectement la création monétaire des banques ordinaires. En effet la banque centrale en tant que banque intervient sur le marché monétaire pour prêter sa monnaie aux banques ordinaires, elle ne le fait pas gratuitement, elle le fait moyennant taux d'intérêts, pour en contre partie d'une créance détenue par la banque (trai, bon de trésor).

Section 4 : La mesure de la monnaie : Les agrégats monétaires

Les autorités monétaires s'intéressent à la masse monétaire afin d'en contrôler l'évolution et la croissance.

Toute augmentation du volume de la monnaie sans contrepartie physique entraîne, selon la théorie quantitative de la monnaie, une hausse des prix et une inflation par la suite.

Afin de juguler l'inflation, les autorités monétaires doivent agir sur les éléments constitutifs de la masse monétaire. Les agrégats monétaires vont constituer les indicateurs de la politique monétaire.

Quatre types d'agrégats monétaires sont à distinguer : M_0 , M_1 , M_2 , M_3 .

4.1 Notion d'agrégats monétaire

L'agrégat monétaire est une mesure comptable de la monnaie en circulation mise à la disposition des agents non financiers pour assurer l'ensemble de leurs transactions, en d'autres termes l'agrégat monétaire est un ensemble d'éléments constitutifs de la masse monétaire, c'est-à-dire un ensemble d'actifs choisi pour recevoir le statut de la monnaie.

Ces actifs sont émis par les banques et mis à la disposition des agents non financiers, ils sont classés à l'actif de leurs bilans. Cependant, ils sont classés au passif du bilan des agents financiers qui les émettent.

La masse monétaire peut être mesurée à la base de deux manières :

- Soit par le montant cumulé des actifs monétaires détenus par les entreprises et les particuliers figurant à l'actif de leurs bilans.
- Soit par l'ensemble des actifs monétaires créés par les agents financiers enregistrés au passif de leurs bilans.

Il convient de noter qu'il est plus simple de recenser les postes du bilan des institutions financières plutôt que de récapituler les encaisses de tous les agents économiques.

4.2 Notion de liquidité

La liquidité est la capacité de transformer un actif monétaire, rapidement en monnaie sans coût, (sauf la perte du taux d'intérêt en cas de retrait prématuré) ainsi que sans risque de perte de valeur.

On peut utiliser également le terme de mobilisation c'est-à-dire transformation en « argent liquide » ou crédit en compte de chèques de manière immédiate sans risque et sans coût.

4.3 Classification des agrégats monétaires

Chaque agrégat correspond à un ensemble homogène d'actifs classé selon un ordre logique.

La base monétaire (M_0) : la base monétaire est la monnaie émise par la banque centrale : Elle constitue un pur moyen de paiement. Elle comporte les éléments suivants :

B_0 composé de :

- L'ensemble des billets de banque
- La base monétaire divisionnaire (pièces de monnaie)

Ainsi que :

- Les réserves de banques ordinaires auprès de la banque centrale R.
Donc : $M_0 = B_0 + R$

Les disponibilités monétaires M_1 : Les disponibilités monétaires sont composés de moyens de paiement, immédiat utilisables sans préavis ni échange, par simple transaction manuelle (billets de banque et monnaie divisionnaires) ou par le règlement d'écritures (dépôts à vue mobilisable grâce aux supports de paiement).

Les disponibilités monétaires comportent :

- Des billets émis par la banque centrale et détenus par les agents non financiers sur le territoire national.
- Des pièces émises par le trésor public détenues par le secteur public
- Des soldes des comptes à vues des entreprises non bancaires ou des particuliers ouverts dans les banques ordinaires, dans les centres des chèques postaux et chez les comptables du trésor.

Donc : $M_1 = B_0 + D$

La masse monétaire (M_2) : La masse monétaire comprend les liquidités gérées par les organismes suivants : Banque centrale, banques ordinaires, trésor qui créent de la monnaie.

La masse monétaire comporte :

M_1 : les disponibilités monétaires (pièces + billets + dépôts à vue dans les banques ou organismes assimilés).

$(M_2 - M_1)$: Disponibilités quasi-monétaires susceptibles d'être converties rapidement en moyen de paiement sans risque de perte de capital. Elles comportent les placements suivants :

- Les comptes sur livrets dans les banques ;
- Les comptes d'épargne logement dans les banques ;
- Les comptes à terme dans les banques ;
- Les dons de caisse émis par les banques.

Donc : $M_2 = M_1 + (M_2 - M_1)$

M_2 : disponibilités monétaires + les disponibilités quasi-monétaires.

Les liquidités de l'économie (M_3)

L'agrégat M_3 comptabilise l'ensemble des liquidités de l'économie. Ces liquidités contiennent : $M_3 = M_2 + (M_3 - M_2)$

M_2 : composantes de la masse monétaire

$(M_3 - M_2)$: Placement liquide ou à court terme effectué auprès des institutions financières non bancaires.

Ces derniers comportent :

- Les placements dans les caisses d'épargne c'est-à-dire les comptes sur livret et les comptes d'épargne logement.
- Les bons de trésor en circulation
- Les effets publics.

Remarque : dans certains pays développés tels que la France, un autre agrégat (M_4) est introduit depuis quelques années :

$$M_4 = M_3 + (M_4 - M_3)$$

M_4 : L'ensemble des liquidités
+ Billets de trésorerie
+ Bons de trésor négociables.

Enfin, il convient de noter qu'à travers ces différents agrégats monétaires, les autorités monétaires cherchent à mesurer le stock de monnaie et de le contrôler.

Chapitre 5 : Le déséquilibre monétaire / L'inflation

Introduction :

L'inflation est un phénomène aussi vieux que l'argent lui-même. Dans la Rome antique, la dépréciation des pièces d'argent et d'or par Néron et ses successeurs a provoqué une inflation modérée qui a duré quelques siècles. L'Egypte a enregistré une inflation galopante en 324. L'inflation a sévi en Chine premier pays à imprimer de la monnaie papier, au XI siècle, lorsque les autorités ont émis trop de billes après avoir dépensé un montant considérable d'espèces.

Cependant que l'inflation générale (les prix moyens augmentent d'une façon durable et continue), observée depuis la deuxième guerre mondiale est un phénomène récent.

Dans le cadre de ce chapitre, après la définition de l'inflation nous expliquerons ses causes, et ses conséquences à la fois sur le plan social et économique. Et enfin, nous allons présenter très brièvement les politiques de lutte contre l'inflation.

Section 1 : Notion d'inflation

L'inflation est définie comme un déséquilibre économique caractérisé par une hausse généralisée des prix. Les économistes attribuent cette hausse, soit à l'accroissement de la circulation monétaire, soit au déficit budgétaire ou au mauvais ajustement de l'offre et de la demande des biens et services.

L'inflation est un phénomène complexe, un processus macro-économique fondé sur une multitude de mécanismes et une multitude de causes.

1.1 Définition de l'inflation

1.1.1 L'inflation en tant que concept : L'inflation : « enflure », est un concept emprunté du vocabulaire médical, c'est une maladie qu'il faut guérir.

1.1.2 L'inflation en tant que phénomène : L'inflation est un processus de hausse cumulative du niveau général des prix de tous les biens et services, auto-entretenue (une hausse entraîne d'autres).

L'inflation se traduit par l'érosion du pouvoir d'achat de l'unité monétaire, c'est-à-dire de sa valeur en termes de biens et services.

En d'autres termes, l'inflation est le résultat d'un déséquilibre entre l'offre de monnaie et l'offre de biens et services. Elle se manifeste par :

- Un mouvement accéléré des hausses des prix durant une période assez longue et cela concerne tous les biens et services sans exception.
- Une baisse de la valeur de la monnaie nationale.

L'inflation est considérée aussi comme un phénomène complexe, un processus macro-économique fondé sur une multitude de mécanismes et une multitude de causes.

Section 2 : Concepts liés à l'inflation : Plusieurs concepts sont liés à l'inflation parmi lesquels on distingue principalement ce qui suit :

2.1 La Déflation : La déflation est l'ensemble des politiques et des mesures mises en place pour limiter les tensions inflationnistes.

2.2 La désinflation : La désinflation consiste dans un ralentissement durable et auto-entretenue du rythme du niveau général des prix.

2.3 La stagflation : La stagflation est un déséquilibre économique caractérisé par la coexistence de l'inflation et d'une stagnation de la production.

2.4 L'hyper-inflation : L'hyper-inflation, est un excès d'inflation qui rend la monnaie quasiment sans valeur et responsable de nombreux problèmes économiques et sociaux.

Section 3 : Différents types d'inflation : L'inflation peut prendre différents types :

3.1 Selon son degré (le niveau atteint par son taux) : On distingue :

3.1.1 Inflation rampante : La hausse des prix est inférieure à 5 % par an, ce qui est considéré comme un minimum incompressible dans une économie dynamique. Son taux varie entre 2% et 3% par an, elle accompagne une phase de croissance.

3.1.2 Inflation déclarée : Le taux d'une inflation déclarée se situe entre 3% et 6%.

3.1.3 Inflation ouverte : Le rythme de hausse des prix atteint 5% à 20% par an. C'est la phase dans laquelle sont rentrés les pays développés depuis la guerre Israélo-arabe d'octobre 1973. Non seulement les prix montent, mais les agents économiques agissent en fonction de la hausse : Ils achètent immédiatement des biens qui ne leur sont pas indispensable afin de se prémunir contre les augmentations prévisibles. Ces anticipations relancent la hausse des prix qui devient cumulative.

3.1.4 Inflation galopante : Il s'agit d'une inflation à plusieurs chiffres (100% ou plus par an) qui annonce généralement la faillite d'une économie. Les prix augmentent d'heures en heures.

3.2 Selon les modalités : Selon les modalités, on distingue entre l'inflation par la demande et l'inflation par les coûts de production.

La théorie traditionnelle a expliqué l'inflation principalement par une hausse continue et généralisée des prix. En effet, la croissance du niveau général des prix est traduite soit par l'excès de la demande globale, soit par les coûts des facteurs de production permettant la détermination des prix des biens et services, ou bien par la demande et les coûts à la fois.

3.2.1 L'inflation par la demande : L'inflation par la demande résulte d'un excès de la demande par rapport à l'offre, c'est à dire que l'offre des biens et services sur le marché demeure inélastique, ce qui provoque par la suite un déséquilibre entre l'offre et la demande.

Afin de satisfaire la demande excédentaire, les producteurs vont investir au-delà de leurs capacités, ce qui engendre la hausse des prix sur le marché.

Parmi les principales causes de l'augmentation de l'offre par rapport à la demande, on peut citer :

- a) **La faiblesse de la productivité** qui est due à l'interaction de plusieurs facteurs, nous citons spécialement : La faible propension au travail ; la sous – qualification due à la formation insuffisante ; le sous – équipement de certains secteurs.
- b) **La pression démographique** : La pression démographique agit à la fois sur l'offre et sur la demande des biens et services.
- c) **L'insuffisance des infrastructures** : Les nombreux manques en infrastructures, de transport, et des réseaux de distribution affectent l'offre des biens ce qui alimente l'augmentation des prix.
- d) **Le déséquilibre régional** : La forte urbanisation et l'exode rural constituent un facteur d'inflation assez considérable.
- e) **Les pénuries** : La rareté des biens de consommation finale ou intermédiaire entraîne une hausse des prix des biens correspondants.
- f) **L'augmentation des revenus** : L'inflation par la demande peut être alimentée par la hausse constante des revenus. Par conséquent, les entrepreneurs tout en essayant d'augmenter la productivité, vont engendrer une hausse des salaires dans le but de préserver le pouvoir d'achat des individus.
- g) **L'augmentation des dépenses de l'Etat** : L'augmentation des dépenses de l'Etat à la suite d'une balance de paiement excédentaire peut engendrer de l'inflation.

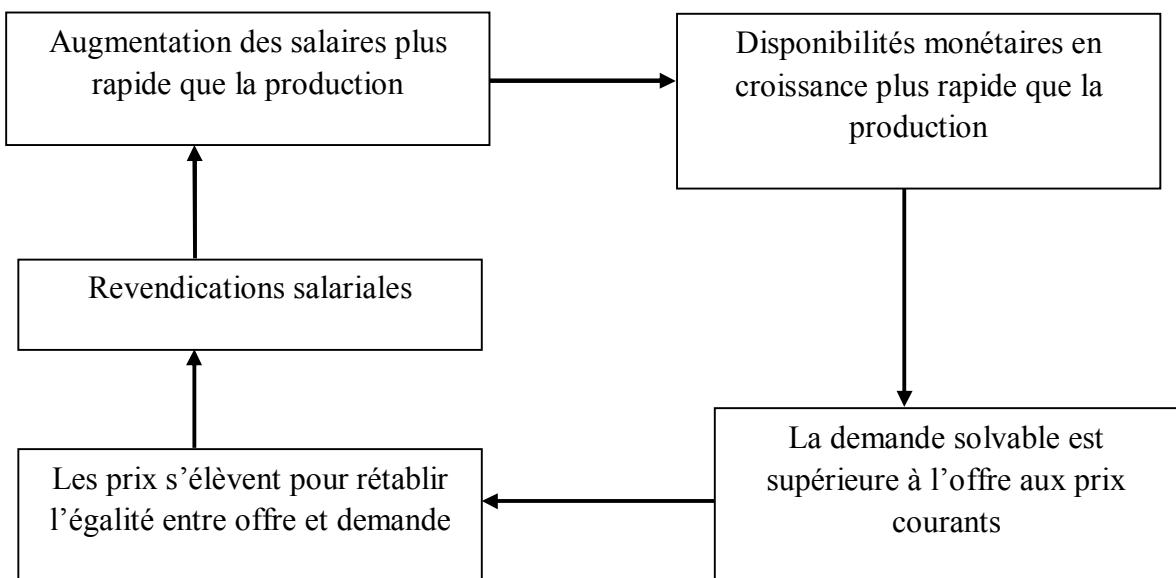
3.2.2 L'inflation par l'excès des coûts de production : Pour les Keynésiens, l'inflation est dû à l'augmentation des coûts de production (coûts salariaux, coûts de la matière première, coûts des produits intermédiaires, etc.), qui provoquent automatiquement, par la suite la hausse des prix de vente. En effet, la hausse des coûts de production est inflationniste lorsqu'elle est auto-entretenue (une hausse entraîne une autre).

3.2.3 L'inflation par l'excès de la demande et l'augmentation des coûts de la production

Cette approche explique l'inflation par l'enchaînement existant entre les causes de l'inflation par la demande et les causes de l'inflation par les coûts de production. L'explication est simple, même si le processus de la formation des prix élevés est complexe. En effet, la hausse des coûts de production, le plus souvent, les « salaires », suite aux revendications des travailleurs et aux grèves, et qui n'est pas accompagné par des gains de productivité suppose que les banques fournissent aux entreprises des liquidités supplémentaires versées aux salariés dont la proportion à consommer est élevée. Ce qui fait augmenter la demande alors que l'offre reste rigide. Une inflation par la demande se traduit alors à la suite d'une inflation par les coûts, si la hausse des salaires est répercutée sur les prix. En d'autres termes, le déséquilibre se traduira sur le marché des biens et services par une augmentation des prix. L'influence de la hausse des prix sur l'ensemble des branches généralisera le processus de l'inflation.

Tout cela aura, enfin de cycle, un effet sur les prix à nouveau, et la boucle est bouclée, ou plutôt la **spirale** continue. Cela peut être expliqué par ce qui est commodément appelé «la spirale inflationniste»⁸, voir le schéma ci- après.

Les causes de l'inflation par la demande et par les coûts de production



3.3 Selon le contexte : Selon le contexte, on distingue l'inflation de prospérité et l'inflation de pénurie.

Section 4 : Les causes de l'inflation

4.1 Causes de l'inflation selon la théorie monétaire :

Les explications monétaires reposent sur deux hypothèses : La première est que l'inflation résulte de l'expansion incontrôlée et des fluctuations de la masse monétaire, et la seconde qu'il est possible aux autorités de contrôler l'expansion de la masse monétaire.

L'inflation selon les monétaristes trouve donc son origine dans la variable de la **monnaie et sa mauvaise gestion**. L'afflux des métaux précieux au XVI^{ème} siècle, le recours massif à la planche à billets, la distribution excessive de crédits et l'expansion de la masse monétaire par rapport à l'offre réelle, aura comme conséquence, un déséquilibre macro-économique en termes de l'augmentation des prix des biens et services.

Le fondateur de la théorie monétaire Milton Friedman trouve que l'origine de l'inflation réside dans l'accroissement rapide de la quantité de monnaie en circulation par rapport au volume de la production. La faute revient à l'Etat qui a tendance à injecter de l'argent dans l'économie afin de lutter contre le sous-emploi, de baisser le taux d'intérêt débiteur pour favoriser l'investissement, à créer trop de monnaie. Les principales causes de l'inflation monétaire sont donc :

⁸ J.Bbremona A.Geldon : « Dictionnaire économique et social ». Ed Hatier, 1990, Paris. P 209.

4.1.1 L'excès des dépenses publiques :

La genèse d'une situation inflationniste peut être imputée à l'excès des dépenses publiques (les dépenses de l'Etat).

Les signes monétaires ainsi en circulation, ne trouvant aucune contrepartie physique dans les biens et services mis à la disposition des consommateurs ce qui entraînent une dépréciation de la valeur de l'unité monétaire de telle sorte que la valeur de la demande monétaire soit ramenée à celle des biens et services offerts.

4.1.2 L'excès de la balance commerciale :

L'excédent de la balance commerciale sur l'étranger (exportations > importations) aboutit systématiquement à une création de monnaie. En effet, les exportateurs cèdent leurs monnaies étrangères à leurs banques qui à leur tour, les cèdent à la banque centrale en contrepartie des liquidités que cette dernière met à leur disposition.

4.1.3 L'excès de crédit :

Les banques créent de la nouvelle monnaie lorsqu'elles accordent des crédits : escompte des effets, avances en compte courant des entreprises, découvertes, crédit à moyen et long terme. Si la masse des moyens de paiement ainsi créés, croît plus que celle de la production réellement offerte sur le marché national, cela entraîne « l'inflation ».

4.2 Les causes de l'inflation selon la théorie structuraliste :

Selon les structuralistes, l'approche de l'inflation s'est considérablement élargie en tenant compte des domaines tels que celui des structures économiques, celui des structures socioculturelle ou enfin, celui des structures institutionnelles.

4.2.1 L'explication par les structures économiques : Dans les structures économiques qui peuvent provoquer des situations inflationnistes, on distingue principalement :

a) L'investissement économique : Le français François Perroux a présenté une approche par les structures économiques pour expliquer l'inflation par le vieillissement de l'appareil de production, l'inadaptation de la qualification de la main-d'œuvre aux besoins de l'entreprise, les disparités entre secteurs et entre régions.

Un autre français Alain Cotta a mis en évidence les liens entre l'inflation et l'investissement nécessaire à assurer une forte croissance économique. Investir signifie l'orientation de certains moyens vers des secteurs comme l'industrie au détriment des biens de consommation immédiate et des dépenses de nature sociale. Ceci entraînant dans son sillage la hausse des prix.

b) La situation monopolistique des marchés : Certains économistes font de l'existence de structures productives ou de distributions de type monopolistique la cause de l'inflation. De telles structures de marché peuvent conduire à des niveaux de prix élevés que ceux qui prévaudraient en situation de concurrence. Les prix ne sont plus alors déterminés par mécanisme d'arbitrage décrit par la théorie de la concurrence pure et parfaite.

En revanche d'autres économistes disent que cette hausse des prix n'est pas continue, donc elle ne pourra pas aboutir à une situation inflationniste.

c) Le rôle des banques : Les monétaristes considèrent les banques comme des institutions qui peuvent engendrer l'inflation. Ce qu'ils ont expliqué par l'excès de crédits qu'elles octroient et qui engendrent la hausse monétaire qui se transforme à une situation inflationniste.

d L'environnement international : La hausse des prix des produits importés entraîne systématiquement celle des produits intérieurs. Il s'agit de la théorie de **l'inflation importée** à laquelle peut se greffer la pression de la demande extérieure (augmentation de demande d'exportation).

4.2.2 L'explication par les structures socioculturelles : L'écart persistant entre l'offre et la demande des produits est parfois à un niveau très général, attribué aux valeurs fondamentales qui animent les individus vivants en société.

Pour le sociologue Baudrillard, la valeur signe des produits tend à se substituer à leur valeur d'usage. On achète plus les produits pour leurs utilités mais pour leurs effets de démonstration sociale.

Selon C. KATONA, les premières causes de l'inflation sont d'ordre psychologique avec un rôle prépondérant des anticipations (on achète un produit pour le prestige et non pour son utilité).

4.2.3 L'explication par les structures institutionnelles :

Les régulationnistes refusent les thèses traditionnelles de l'inflation qu'ils considèrent d'ordre purement économique et d'inspiration néoclassique, pour fonder leurs explications sur le rôle des institutions économiques et politiques en mettant l'accent sur ce qu'ils appellent « le mode de régulation ». Ce dernier est constitué par l'ensemble de mécanismes économiques, social et politique assurant la stabilité du système à reproduire.

L'origine de l'inflation selon les régulationnistes se manifestent par le gonflement du papier monnaie, causé par :

- Les formes d'intervention de l'Etat et de l'organisation du secteur privé ;
- La politique budgétaire et de crédit ;
- L'insuffisante organisation du système monétaire.

Section 5 : Les conséquences de l'inflation :

Les conséquences de l'inflation se située à deux niveaux :

5.1 À l'intérieur du pays :

- **Sur le plan économique :** L'inflation décourage l'épargne et augmente les dépenses de consommation (car le pouvoir d'achat de la monnaie démunie d'un moment à l'autre) et comme les taux d'intérêt augmentent moins vite que les prix, les agents économiques ont moins intérêt à épargner.

L'inflation participe à l'apparition des marchés parallèles dans lesquelles sont très élevés, ce genre de marchés spéculatifs permet à certaines catégories économiques la réalisation d'un gain facile avec le moindre coût.

Il y'a aussi le problème de pénurie de certains bien qui ne peuvent qu'accroitre les prix et aggraver l'inflation.

- **Sur le plan social :** l'inflation aggrave les inégalités sociales : Elle ampute les pouvoirs d'achat des catégories à revenus fixes (retraités, rentiers, fonctionnaires, employés). Cependant, que les fonctions libérales (médecins, commerciaux, avocat,...), les commerçants qui peuvent augmenter leurs marges, sont mieux protégés. Selon la formule de Keynes, « l'inflation est l'euthanasie des rentiers ». Les situations inflationnistes engendrent la disparition progressive et continue de la classe moyenne.

5.2 À l'extérieur du pays : A l'extérieur du pays l'inflation détériore la position commerciale d'un pays. L'augmentation des prix rend les produits nationaux moins compétitifs sur le marché mondial et freine les exportations. Au contraire les importations augmentent. Il peut en résulter un déficit extérieur et un épuisement des réserves de devises du pays.

Section 6 : Les politiques anti-inflationnistes

Afin de réduire l'écart inflationniste, les pouvoirs publics peuvent contracter la demande globale en utilisant des instruments macro- économiques qui sont les politiques budgétaires et monétaires.

6.1 Politique budgétaire et fiscale : C'est un ensemble de mesures visant à agir sur la demande de biens et services. C'est une action sur les flux réels.

Quand l'inflation trouve sa source réelle dans un excédent de demande, les mesures prises seront une diminution des dépenses ou une augmentation des impôts.

L'Etat mènera une politique contraire à celle de la relance économique

- Augmentation de la pression fiscale (principalement celle des ménages) → réduction des revenus disponibles → réduction de la demande globale → tendance des prix à la baisse.
- Diminution des dépenses publiques (pousse au financement de l'économie par le biais de l'épargne « emprunt qui conduit à une augmentation du taux d'intérêt) → ralentissement de l'investissement → chômage → réduction de la demande globale → diminution des prix.

6.2 Politique monétaire : La politique monétaire vise à contrôler la liquidité de l'économie à travers l'offre de monnaie. Il s'agit d'une régulation des flux monétaires. Pour les monétaires, l'inflation a pour cause immédiate un accroissement anormales rapide de la liquidité de monnaie par rapport au volume de production. Ainsi, pour les monétaristes, les autorités doivent mener une politique de stabilisation caractérisée par une progression régulière de la masse monétaire à un taux constant en relation au taux de croissance réel à long terme du produit national.

6.3 Politique conjoncturelle : C'est un ensemble de mesure décidé par le gouvernement et / ou par les autorités monétaires pour régler la croissance économique et lutter contre l'inflation. Cette politique s'appuie sur les deux politiques précédentes décrites (c'est-à-dire couplage des deux politiques monétaires et budgétaires qui prend le nom de désinflation compétitive).

A coté des instruments de régulation macro- économiques pour lutter contre l'inflation.

6.3.1 politique de blocage des salaires et contrôle des prix : L'Etat intervient directement pour le contrôle de l'influence des prix et des salaires dans le secteur public.

- **Politique de contrôle des prix :** Ce sont des mesures n'autorisant pas pour l'ensemble des prix ou pour ceux de certaines activités, que des hausses limitées et soumettant éventuellement celles-ci à une autorisation préalable.
- **Politique des salaires :** Ce sont des mesures n'autorisant pas la libre discussion de salaires entre le patronat et les syndicats et soumettant leur augmentation à une autorisation gouvernementale. Le blocage des salaires est la mesure extrême de leur contrôle.

6.3.2 Politiques des revenus : L'inflation par les coûts et la conséquence d'une incapacité à parvenir à un compromis dans le partage salaire- profit.

La politique des revenus cherche à maîtriser la répartition des revenus afin de lutter contre la hausse des prix.

Elle est préconisée par certains keynésiens qui voient dans le prix l'expression d'un rapport de force.

La politique des revenus serait celle définie par un accord entre les groupes sociaux pour le partage salaire-profit.

6.3.3 La politique de concurrence : L'existence de concurrence entre les entreprises conduit à une baisse des prix pour attirer le maximum de clientèle.